

**PROGRAMME LOCAL DE
PRÉVENTION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

2020 - 2025

Préambule

Mettre en œuvre un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés sur le territoire de la communauté urbaine du Grand Reims est une démarche désormais obligatoire, mais elle est surtout une énorme opportunité pour rassembler, donner de la cohérence et associer l'ensemble des acteurs du territoire.

Des démarches existaient déjà sur les anciens territoires communautaires, le PLPDMA permet de faire le bilan de ces expériences, d'en tirer le meilleur pour essayer à l'ensemble de ce nouvel espace.

Le PLPDMA contribuera à :

- Réduire les quantités de déchets produites et l'impact environnemental de la gestion des déchets
- Proposer des solutions alternatives aux ordures ménagères pour une meilleure valorisation des déchets
- Améliorer la maîtrise des coûts du service public
- Favoriser la prise de conscience des habitants de leur production de déchets et leur permettre de faire évoluer leurs comportements avec un effet positif sur d'autres thématiques (propreté, consommation d'énergie, etc.)
- Développer des projets porteurs d'emplois
- Créer du lien social entre les habitants, en mettant en place des projets fédérateurs et pédagogiques
- Accompagner les acteurs du territoire dans leurs obligations

Le PLPDMA sera une véritable feuille de route pour la gestion des déchets par la communauté urbaine du Grand Reims.

Contexte d'élaboration du PLPDMA du Grand Reims

Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

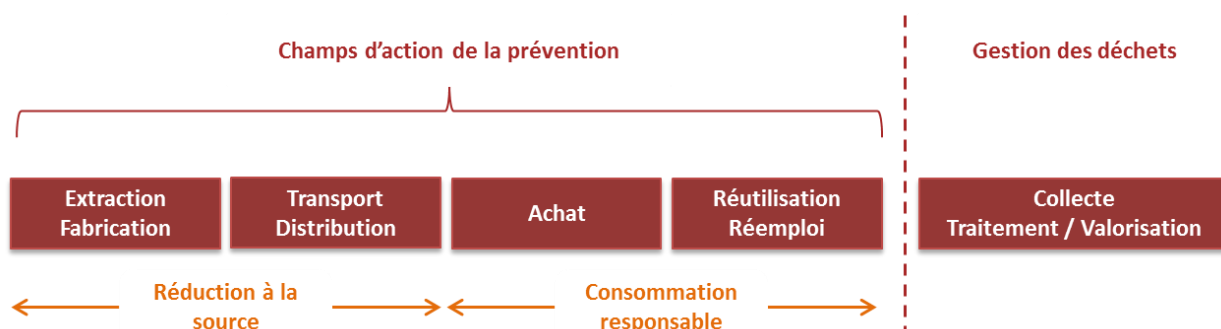
La prévention des déchets consiste à :

- éviter, réduire ou retarder l'abandon de produits ou de substances qui contribueront aux flux de déchets → **Prévention quantitative**
- limiter la nocivité des déchets eux-mêmes ou de leurs traitements (substances dangereuses et/ou difficiles à recycler) → **Prévention qualitative**

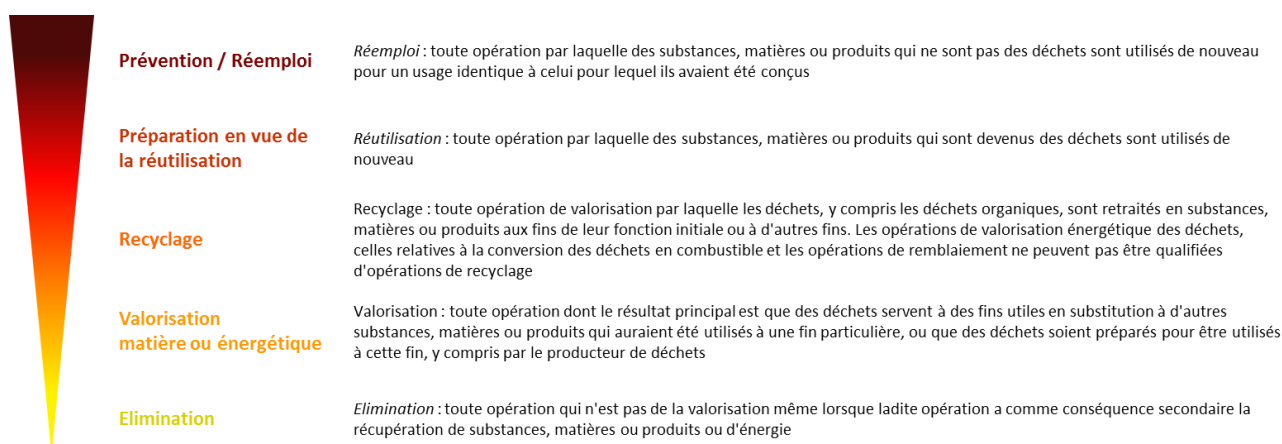
L'article L.541-1-1 du Code de l'environnement définit la prévention comme « toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants » :

- la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- les effets nocifs des déchets sur l'environnement et la santé humaine ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.

Les principes de la prévention concernent les étapes amont du cycle de vie du produit et incluent la conception, la production, la distribution, la consommation et, enfin, la fin de vie d'un bien. Le réemploi des produits est inclus dans la prévention des déchets.



La directive-cadre européenne du 19 novembre 2008 relative aux déchets, et transposée en droit français par l'ordonnance du 17 décembre 2010, place la prévention au premier rang dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets.



Politiques régionales et nationales de prévention des déchets

Politiques nationales

La réglementation concernant les déchets et notamment la prévention se précise depuis plusieurs années.

En 2004, la France s'est dotée d'un plan national d'actions de prévention des déchets 2004-2012 prévoyant la mobilisation des acteurs, l'action dans la durée et leur suivi. En 2006, ce programme d'actions est appuyé par un plan de soutien au compostage domestique.

En 2009, la loi dite « Grenelle I » du 3 août 2009 a relancé une politique axée en priorité sur la prévention des déchets et l'éco-conception des produits. Elle fixe des objectifs chiffrés :

- réduire de 7% la production d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) par habitant en 5 ans
- diminuer de 15% les quantités de déchets incinérées ou enfouies à horizon 2012
- instituer une tarification incitative dans un délai de 5 ans
- généraliser les plans et programmes de prévention dans les collectivités

En 2010, la loi de mise en œuvre du Grenelle du 13 juillet 2010, dite loi « Grenelle 2 », prévoit la définition d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) au plus tard au 1er janvier 2012 par les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés (article L.541-15-1 du Code de l'Environnement). Ces PLPDMA incluent des objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 clarifie le cadre d'élaboration des PLPDMA.

La stratégie nationale de prévention des déchets, élaborée à partir du bilan du plan d'actions 2004-2012, est traduite par le Programme national de prévention de la production de déchets 2014-2020.

En 2015, la loi de Transition Énergétique pour la croissance verte renforce le rôle de la prévention. Elle fixe un nouvel **objectif de réduction de 10 % de la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2010 et 2020** et la limitation des quantités de déchets des activités économiques.

Politiques régionales

Le PLPDMA du Grand Reims devra être compatible avec le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la région Grand Est. Le projet de programme est soumis à enquête publique durant le mois de juin pour être approuvé dans le second semestre 2019.

La prévention des déchets est une priorité du PRPGD, un objectif complémentaire à horizon 2031 a été ajouté :

	Situation en 2015	2025	2031
Objectifs quantitatifs de réduction des DMA au niveau de la Région Grand Est	521 kg/hab./an	483 kg/hab./an -38 kg/hab. -7,3 % par rapport à 2015	468 kg/hab./an -53 kg/hab. -10,2 % par rapport à 2015

Démarches de prévention déjà engagées sur le territoire

Plusieurs initiatives avec un objectif de réduction des déchets ont été portées sur les différents territoires composant la communauté urbaine du Grand Reims depuis une vingtaine d'années en parallèle de la mise en place du tri sélectif.

Les ambassadeurs du tri ont peu à peu enrichi leur discours et leurs panels d'animations avec des notions de prévention des déchets.

Promotion du compostage individuel

La promotion du compostage est une des premières actions à avoir été menée sur l'ensemble des territoires.

Les composteurs ont été mis à disposition du public à tarif préférentiel afin de faciliter le passage à l'action des foyers. Ce dispositif a rencontré un succès grandissant avec les années.

Afin de faire la promotion du compostage, une journée de distribution gratuite de compost était organisée chaque année par une partie des territoires. Cette opération a été étendue à l'ensemble du Grand Reims depuis 2017.

Suite à la fusion des territoires, un travail d'harmonisation des règles de remise des composteurs à usage individuel mais également à usage partagé a été rapidement mené afin d'offrir un même niveau de service à l'ensemble des habitants du Grand Reims.

PLPD de 2010 à 2015

La communauté d'agglomération de Reims métropole a porté de 2010 à 2015 un Programme Local de Prévention des Déchets. Cette démarche volontaire accompagnée par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) portait sur les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA). Un objectif de réduction était fixé à -7% à atteindre en 5 ans.

Afin d'établir ce PLPD, un diagnostic a été mené en 2010. Un programme d'actions visant à atteindre l'objectif de réduction a alors été proposé. Il était articulé autour de 5 axes principaux et 14 actions :

Axe	Action n°	Nom de l'action
Développement du compostage	1	Développement du compostage individuel
	2	Développement du compostage collectif
	3	Sensibilisation au compostage en milieu scolaire
Sensibilisation à l'éco-consommation	4	Sensibilisation à l'éco-consommation et à la réduction des emballages
	5	Sensibilisation à la consommation d'eau du robinet
	6	Développement de l'utilisation du Stop pub
Sensibilisation aux éco-gestes du quotidien	7	Réduction des impressions de bureau
	8	Dématérialisation
	9	Réduction des déchets dangereux et sensibilisation aux solutions alternatives
	10	Réduction des déchets des professionnels hors DTQD
Développement du réemploi	11	Développement du don et revente des textiles
	12	Développement du réemploi, location et réparation des D3E et PAM
	13	Développement du don et revente de mobiliers et gros électroménagers
Eco-exemplarité	14	Mise en place d'actions visant la réduction des déchets produit par les services de la collectivité

Au terme des 5 ans du PLPD, de nombreuses thématiques ont été développées et font désormais partie intégrante du panel proposé par les animatrices lors des actions auprès des enfants comme du grand public. 9 agents ont consacré tout ou partie de leur temps à travailler sur la prévention des déchets. Ainsi, les animatrices du tri ont évolué dans leurs missions pour devenir des animatrices de la prévention et du tri, et intègrent systématiquement ces notions dans leurs projets pédagogiques. Deux agents d'accueil se sont spécialisés sur la régie pour la vente de composteurs et sur le service d'enlèvement des encombrants à domicile.

La baisse des OMA a été moins importante que prévue, puisqu'elle est de -4,2% entre 2010 et 2015 au lieu des -7% visés, soit une baisse d'environ 15 kg d'OMA pour atteindre les 347,6 kg/hab./an. Cependant, il faut noter la forte baisse des DMA qui est de -5,2% sur le territoire de Reims métropole (seule concernée par ce programme). Ceci reflète un fait important : il n'y a pas eu de report de déchets vers les déchetteries, alors que c'est un fait souvent observé sur d'autres territoires. Les actions visant à inciter les habitants à réduire leur production de déchets ont impacté tous les déchets simultanément.

Les actions menées ont été pour la plupart reconduites et/ou ont évolué selon les besoins.

TZDZG de 2016 à 2018

Suite au PLPD volontaire, la communauté d'agglomération de Reims métropole a répondu à l'appel à projet du ministère de l'environnement : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG).

Le projet proposé ayant été retenu, la collectivité a été labellisée TZDZG pour la période 2016-2018.

Un programme de 24 actions a ainsi été mis en œuvre sur les 3 ans :

- Assurer le suivi des objectifs
- Mettre en œuvre une comptabilité analytique
- Communiquer sur le coût du service public de gestion des déchets auprès d'un public le plus large possible
- Mettre en œuvre le PLPDMA
- Agir pour la réduction des déchets des administrations
- Sensibiliser les entreprises pour une meilleure gestion de leurs déchets
- Etudier la faisabilité de la mise en place de la tarification incitative
- Etudier la mise en œuvre d'une redevance spéciale
- Développer la pratique du compostage
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Mise en place d'une filière de collecte des biodéchets des gros producteurs
- Développer un dispositif de broyage de branches à domicile
- Améliorer le tri des emballages
- Améliorer les performances de collecte du verre
- Favoriser la valorisation des déchets
- Favoriser les démarches d'écologie industrielle et territoriale
- Intégrer des critères de performances environnementales dans les marchés publics
- Améliorer les performances de collecte des déchets des filières REP
- Améliorer la collecte des encombrants
- Améliorer les performances de collecte des textiles
- Améliorer les performances de collecte des D3E
- Développer un dispositif de broyage de branches à domicile
- Développer le réflexe de réemploi des objets
- Développer les opérations pédagogiques autour de la gestion des déchets

Des actions phares ont vu le jour durant le programme TZDZG.

Le compostage connaît un nouvel essor avec la mise en place de sites de compostage partagé sur l'espace public. Ces nouveaux sites sont installés à la demande de collectifs d'habitants généralement très motivés qui savent fédérer les habitants du quartier autour de cette démarche.



Composteurs partagés installés Square des Cordeliers et sur le parvis de l'église Saint André



Affiche conçue pour les 1 an du Recycl'lab

Le Recycl'lab, local dédié au réemploi, a été inauguré lors de la semaine européenne du développement durable 2018. Cet espace propose des ateliers concrets aux habitants autour de diverses thématiques : produits cosmétiques à faire soi-même, produits ménagers alternatifs et sans plastique, récupération de textiles pour fabriquer divers objets comme des panières ou des éponges, détournement d'objets, etc. Quatre associations locales sont hébergées au Recycl'lab. Vél'Oxygène propose des ateliers de réparation et d'entretien de vélos. La jeune chambre économique de Reims a mis en œuvre le projet Outils & vous qui propose aux habitants de louer du matériel de bricolage à très bas prix, évitant ainsi l'achat de matériel de basse qualité pour faire des travaux dans la maison (pose de carrelage par exemple). Le SEL (système d'échange local) propose des ateliers de bricolages selon les compétences de ses adhérents, comme la fabrication de meubles en carton. Et enfin, les Petits débrouillards qui proposent une approche ludique et pédagogique de la science au travers des objets du quotidien.

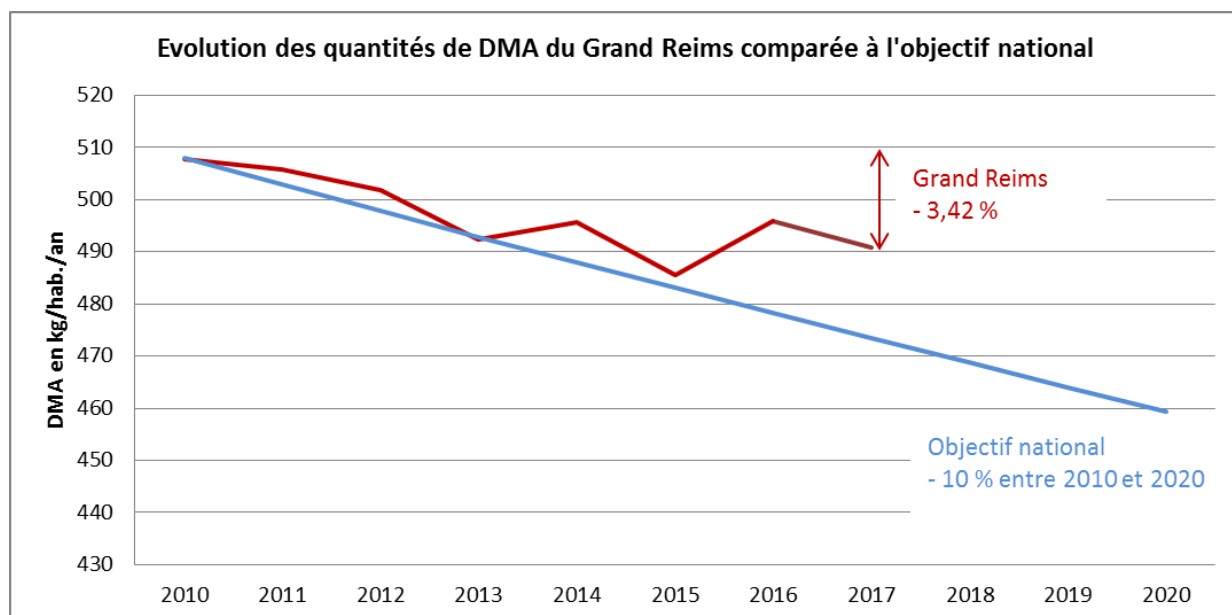
Le Tri truck, véhicule pédagogique, est un véritable standard déporté qui a vocation à toucher les habitants de l'ensemble du Grand Reims en venant à leur rencontre. Il se déplace ainsi dans les communes, lors de permanences de mairie, de marchés ou autres manifestations, et également au pied des immeubles pour redonner les consignes autour du tri des déchets. Il est également point de collecte pour de petits déchets tels que les piles, ampoules, cartouches d'encre et petits appareils électriques. Un écran tactile en façade permet aux visiteurs de prendre connaissance des services proposés et de tester leurs connaissances.



Le Tri truck sur un marché

Des efforts à poursuivre

Les résultats de ces démarches de prévention sont encourageants mais pourraient être plus importants.



Entre 2010 et 2017, sur l'ensemble du territoire du Grand Reims, les quantités de déchets ménagers et assimilés produites par les habitants sont passées de 508 kg/hab./an à 491 kg/hab./an. Cela représente donc une baisse de 3,42 % en 7 ans. L'objectif national quant à lui prévoit une baisse de 1 % par an, soit – 7 % entre 2010 et 2020.

Afin d'amorcer une dynamique plus importante de prévention des déchets, les efforts engagés devront être poursuivis et amplifiés pour espérer atteindre les objectifs nationaux.

L'élaboration du Programme Local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés permettra d'envisager des actions ambitieuses pour y parvenir.

Modalité d'élaboration et de suivi du PLPDMA

Le PLPDMA a pour vocation d'orienter et coordonner l'ensemble des actions menées par la direction des déchets afin d'améliorer la prévention, le recyclage et la valorisation des déchets produits sur le territoire.

Conformément à la réglementation, le PLPDMA du Grand Reims est établi pour une période de 6 ans de 2019 à 2025. Il sera révisé au minimum à l'échéance des 6 ans, mais peut également être revu avant si nécessaire.

Constitution de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)

Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés prévoit qu'une commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés soit constituée par la collectivité territoriale qui en fixe la composition.

La CCES du Grand Reims s'appuie donc sur le conseil d'orientation déchets constitué d'élus du Grand Reims et de représentants des anciens territoires. La compétence déchet du Grand Reims étant en cours d'organisation, cette instance permettra aux représentants des anciens territoires de travailler en mode projet et de manière transversale. C'est l'un des enjeux majeurs de ce PLPDMA.

Selon les thématiques abordées et la volonté d'ouvrir au maximum le projet aux représentants des acteurs locaux du territoire, d'autres personnes pourront y être associées. Sa composition à vocation à évoluer au fil du temps.

La CCES a validé la démarche d'élaboration du PLPDMA. Elle a donné un avis favorable au projet de Programme. C'est ce document qui est soumis aujourd'hui à l'avis du public.

Etapas d'élaboration du PLPDMA

5 juillet 2018	Validation par la CCES de la procédure d'élaboration du PLPDMA
Octobre/Décembre 2018	3 Ateliers de concertation internes (fonctionnement interne à la direction déchets, éco-exemplarité de la collectivité, communication)
Janvier/Février 2019	Elaboration du diagnostic
5 février 2019	Avis de la CCES sur les choix des thématiques pour la concertation externe
Mars/Avril 2019	Consultation en ligne sur le site internet du Grand Reims pour permettre aux habitants de contribuer au programme et de s'inscrire aux ateliers de concertation
Mai 2019	5 ateliers de concertation externes (semaine 20)
Mai/Juin 2019	Rédaction du projet de PLPDMA
Juin/Juillet 2019	Réunion de la CCES pour valider le projet de PLPDMA Consultation publique (3 semaines minimum)
Aout 2019	Si demande de modification du projet par le public, consultation de la CCES sur le projet modifié
Septembre 2019	Réunion du conseil communautaire pour délibérer sur le PLPDMA

La mise en œuvre du PLPDMA sera effective à compter du 1^{er} janvier 2020 et pour une durée de 6 ans.

Deux phases de concertation pour favoriser la participation

La volonté pour élaborer ce PLPDMA est d'associer au maximum les acteurs, tant internes qu'externes à la collectivité.

Deux phases de concertation ont ainsi été menées.

La première phase en interne, via 3 ateliers, s'est adressée aux agents et élus de la communauté urbaine du Grand Reims.

Dates des ateliers	Intitulé	Participation
Atelier 1 16/10/2018	Atelier d'échanges avec les acteurs de la gestion des déchets	15 participants Agents de la gestion des déchets : agents d'accueil, de sensibilisation, de contrôle prestataire, de collecte, de déchetterie des 3 pôles déchets Chargée de mission prévention Animatrices prévention biodéchets, réemploi
Atelier 2 07/12/2018	Atelier d'échanges "Eco-exemplarité"	24 participants Directions et services représentés : communication, moyens généraux et mobiles, politique de la ville et de l'habitat, espaces verts, éducation, solidarité et santé, caisse des écoles publiques, déchets et propreté, finances, contrôle de gestion, achats, qualité, centre communal d'action sociale, économie, enseignement supérieur, développement durable, juridique, maintenance des bâtiments, sports Chargée de mission prévention Animatrice prévention réemploi
Atelier 3 18/12/2018	Atelier d'échanges "Communication "	14 participants Elus et agents des pôles territoriaux Directions communication, déchets et propreté Chargée de mission prévention Animatrice prévention réemploi

Les éléments principaux qui ont émergé de cette concertation sont :

- La pratique du compostage est l'action la plus identifiée sur l'ensemble du territoire
- Les outils de communication sont plus développés sur le pôle centre. Il faudra les déployer à l'ensemble des deux autres pôles
- Les pôles est et ouest n'ont plus d'animateurs de tri
- La communication doit être mieux relayée en utilisant les services et établissements publics (pôles de proximité, mairies, écoles, quartiers, bibliothèques,...)
- La communication orale ou en face à face apparaît être plus efficace que la communication écrite pas toujours lue

Des pistes d'action ont été proposées et sont intégrées au plan d'action.

La deuxième phase de concertation a été consacrée aux acteurs du territoire, autour de 5 thématiques.

Dates des ateliers	Intitulé	Participation – Représentants de :	
Atelier 1 13/05/2019 matin	Mieux communiquer et relayer les actions de prévention sur l'ensemble du territoire	11 participants	Citoyens, Direction de la communication, conseils de quartier, conseils citoyens, Pôle territorial Champagne Vesle, Foyer rémois
Atelier 2 13/05/2019 après-midi	Développer les actions de réduction et de gestion des biodéchets	16 participants	Citoyens, Secours populaire, Banque alimentaire, sites de compostage partagé, Foyer rémois, Entreprise, Pôle territorial Champagne Vesle, Maison de quartier, conseils citoyens,
Atelier 3 14/05/2019 matin	Vers des événements zéro déchet	19 participants	Citoyens, Direction des sports, Néoma, sites de compostage partagé, Foyer rémois, associations
Atelier 4 14/05/2019 après-midi	Encourager les solutions innovantes pour réduire les déchets produits par les professionnels	11 participants	Citoyens, Université, Centre hospitalier universitaire, Confédération de l'artisanat, des métiers et des services, sites de compostage partagé
Atelier 5 16/05/2019 matin	Promouvoir la consommation responsable dans l'habitat collectif	12 participants	Citoyens, Conseils de quartier, conseils citoyens, Plurial novilia, Foyer rémois, Direction de l'eau et de l'assainissement

Pistes d'actions proposées par les participants aux ateliers :

Ateliers	Observations	Propositions d'actions
Mieux communiquer et relayer les actions de prévention sur l'ensemble du territoire du Grand Reims	• Plus d'outils à disposition sur le pôle centre • Pôles Est et Ouest n'ont plus d'ambassadeurs • Communication orale plus efficace que le papier • Utiliser les acteurs locaux comme relais des informations (conseils de quartier, communes, bibliothèques, ...) • Catalogue d'outils et de formations à proposer aux élus des pôles et communes • Animations scolaires à maintenir et étendre	• Mettre en place une charte zéro déchet dans les services • Concertation entre les habitants et agents des collectivités • Développer un réseau d'ambassadeurs • Outils d'échanges spécifiques : réseaux sociaux, numéro d'appel
Développer les actions de réduction et de gestion des biodéchets	• Beaucoup de normes qui empêchent de donner les produits non consommés dans les cantines • Nécessaire d'apprendre à cuisiner les légumes pour les bénéficiaires de l'épicerie sociale • Besoin de communiquer sur l'intérêt du paillage pour valoriser les déchets verts, notamment par les entreprises de jardinage • Manque de verbalisation de ce qui est interdit (brûlage des déchets verts) • Manque de sensibilisation sur les coûts de gestion des déchets	• Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires • Création d'ateliers de cuisine – cuisine partagée • Développer le compostage collectif • Broyeur collectif adapté à une collectivité • Communiquer sur le gaspillage alimentaire, organisation d'ateliers de cuisine « anti gaspi » • Collecter les biodéchets en porte à porte
Vers des événements zéro déchet	• Implication nécessaire de la collectivité pour accompagner les démarches zéro déchet • Mesurer l'impact d'une manifestation positif ou négatif • Anticiper pour viser le zéro déchet et les ressources locales	• Elaboration d'un kit événement zéro déchet

Encourager les solutions innovantes pour réduire les déchets produits par les professionnels	• Types de déchets produits très variés, complexité • Question du suremballage pour tous les produits vendus • Certains commerçants s'engagent dans des démarches responsables mais ne communiquent pas assez	
Promouvoir la consommation responsable dans l'habitat collectif	• Nombreuses incivilités • Besoin de créer des événements pour fédérer les habitants d'un même ensemble et les rendre plus responsables/investis • Beaucoup de turn over chez les locataires	• Inciter au changement pour un mieux vivre ensemble • Signature d'une charte de bonne gestion des déchets lors de l'emménagement • Améliorer la gestion des déchets en habitats collectifs • Lutter contre les incivilités • Mise en place d'une opération foyers témoins « Zéro Déchets » • Développer et informer sur les zones de déseballage des magasins • Utiliser les contenants réutilisables pour faire ses courses • Développer le compostage collectif



Travaux en sous-groupes lors des ateliers de concertation

Diagnostic du territoire

Constitution de la communauté urbaine du Grand Reims

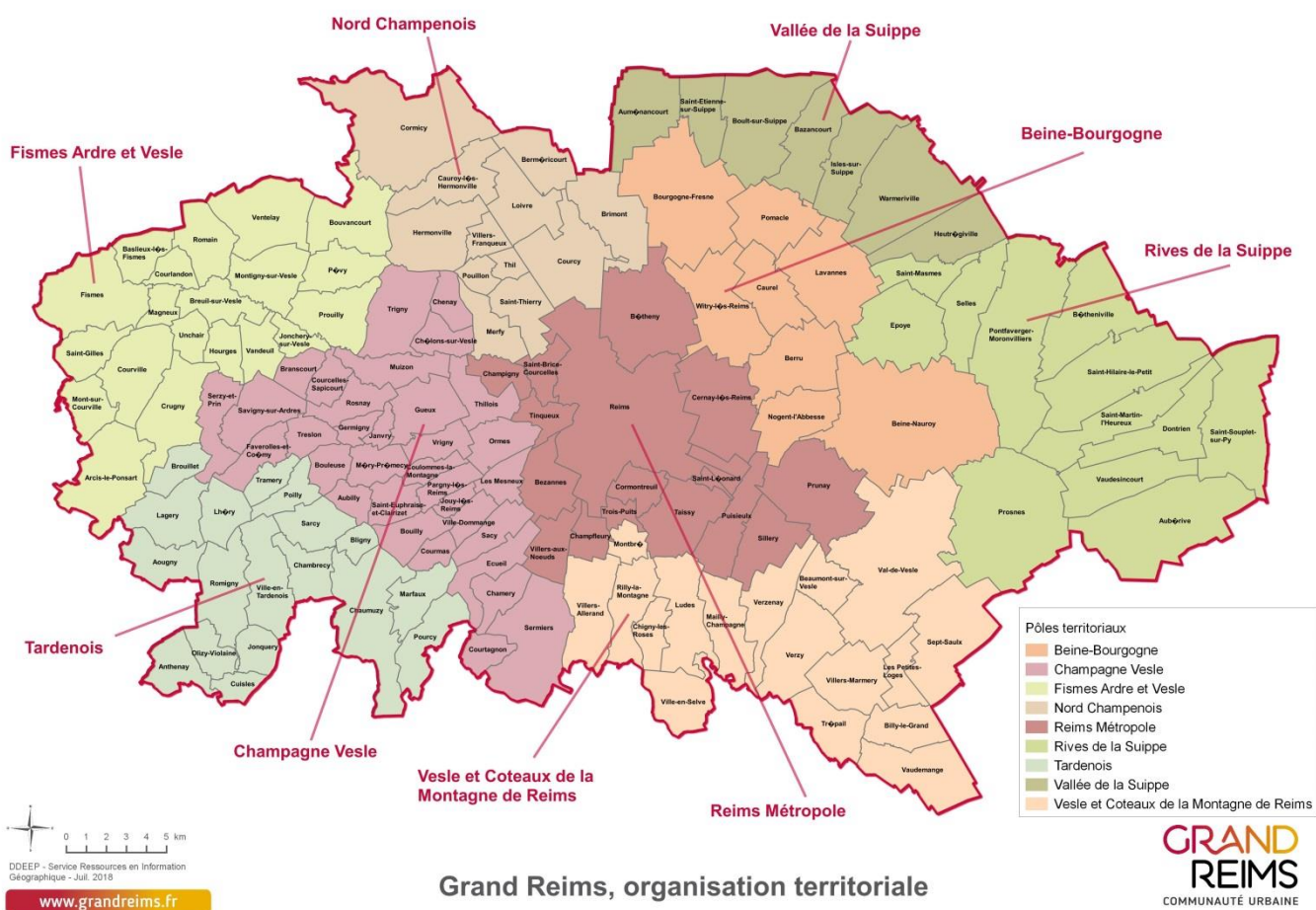
Une création récente

Conformément à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE), la communauté urbaine a été créée au 1er janvier 2017 par arrêté préfectoral.

Elle est le résultat de la fusion-extension-transformation de 9 structures intercommunales et 18 communes :

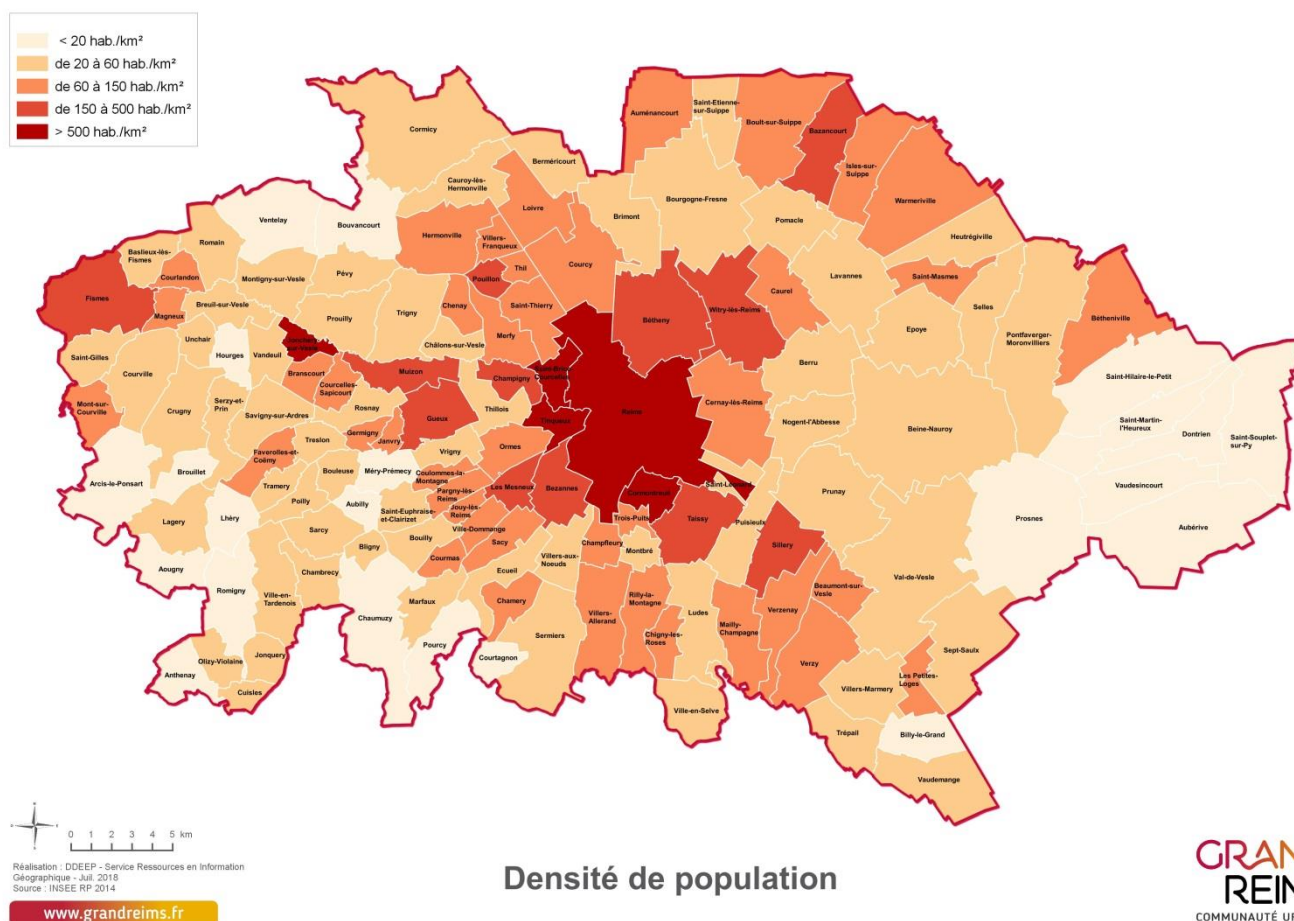
- Communauté d'agglomération Reims métropole (16 communes)
- Communauté de communes Beine-Bourgogne (8 communes)
- Communauté de communes Champagne-Vesle (33 communes)
- Communauté de communes Nord Champenois (12 communes)
- Communauté de communes Fismes Arde et Vesle (20 communes)
- Communauté de communes Vallée de la Suippe (7 communes)
- Communauté de communes Rives de la Suippe (12 communes)
- Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims (17 communes)
- 18 communes de la communauté de communes Ardre et Châtillonnais : Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville-en-Tardenois

La communauté urbaine du Grand Reims est ainsi constituée de **143 communes** pour **293 000 habitants** (INSEE au 01/01/2017).



De fortes disparités sur le territoire

Le territoire de la communauté urbaine du Grand Reims est très hétérogène. Il est constitué d'un noyau central très dense et de territoires au contraire très ruraux.



Reims avec 183 042 habitants représente plus de 60 % de la population totale du Grand Reims. Tinquieux est la deuxième ville la plus peuplée du territoire avec 10 096 habitants. 9 communes comptent entre 2 000 et 10 000 hab. 132 communes comptent moins de 2 000 habitants, soit 92 % des communes, dont 11 ont moins de 100 habitants.

En 2017, le territoire du Grand Reims compte environ 135 000 ménages dont 40 % de personnes vivant seules. Cela représente un ménage moyen composé de 2,17 personnes.

57 % des logements sont en habitat collectif sur l'ensemble du territoire. Ce chiffre atteint 78 % pour la ville de Reims.

D'après l'INSEE, la communauté urbaine du Grand Reims est en essor démographique constant avec environ +0,5 % d'habitants en plus chaque année, tandis qu'elle est de +0,2 % dans le département. Les quartiers du centre de Reims ont tendance à perdre des habitants tandis que les alentours en gagnent. Tinquieux est la commune dont les mouvements migratoires sont les plus défavorables puisqu'elle perd -0,4 % par an, alors que les communes de Betheny, Cormontreuil et Witry-les-Reims bénéficient d'une attractivité résidentielle (+0,7 % par an). Sur l'ensemble des autres communes, les variations sont positives lorsqu'elles se trouvent proches d'axes routiers et négatives lorsqu'elles s'en éloignent.

Un dynamisme économique tourné vers la spécialisation

Le Grand Reims se caractérise par des emplois principalement tournés vers les activités de gestion, de commerce, de prestations intellectuelles et culturelles. Avec une histoire industrielle moins marquée que ses voisins lorrains, la part d'ouvriers sur le Grand Reims est moins forte que dans le reste de la région Grand Est. En revanche, la tertiarisation de l'économie explique le poids plus important des cadres et professions intermédiaires dans la région rémoise. Enfin, les spécificités agricoles du territoire expliquent la présence plus forte d'emplois du secteur primaire, soutenus par une activité viticole et agro-industrielle dynamique.

Afin de disposer d'un positionnement clair et distinctif au sein de la Région Grand Est et de mettre en valeur les spécificités du territoire, les priorités en matière de développement économique sont :

- La bioéconomie (production innovante et durable de la biomasse : projet de ferme expérimentale dit « Ferme 112 » et la valorisation des ressources agricoles et pôle de compétitivité Industries et Agro-ressources de Pomacle-Bazancourt)
- Le vignoble et la production viticole (notoriété du Champagne, inscriptions Unesco, investissements privés et publics d'envergure,...)
- Les pôles santé et université (rénovation du CHU, polyclinique de Reims-Bezannes, présence de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design (ESAD au nombre de 12 en France) et du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR))
- La requalification et reconversion des friches (aménagement du complexe aquatique et de la salle événementielle sur le site Sernam, reconversion du site Port Colbert)

Les documents de cadrage du territoire

Plusieurs documents cadres définissent la stratégie territoriale :

- SCoT approuvé en décembre 2016 avec un périmètre qui correspond quasiment à celui du Grand Reims
- Plan de Déplacement Urbain de Reims métropole validé en 2016
- Programme Local de l'Habitat révisé en 2019
- Schéma local d'aménagement numérique validé en 2015
- Plan Climat Air Energie Territorial, volet 1 adopté en 2014 et volet 2 en 2016. Le volet 3 est en cours d'élaboration

Spécificités du territoire :

- ❖ Cœur du territoire très urbain
- ❖ 92 % des communes ont moins de 2 000 habitants
- ❖ 30 000 étudiants à Reims
- ❖ Densité de grandes surfaces très importante
- ❖ Recyclage du verre : pilier de l'économie circulaire
- ❖ Porte d'entrée de la région Grand Est et du Grand Paris

Organisation de la compétence déchets du Grand Reims

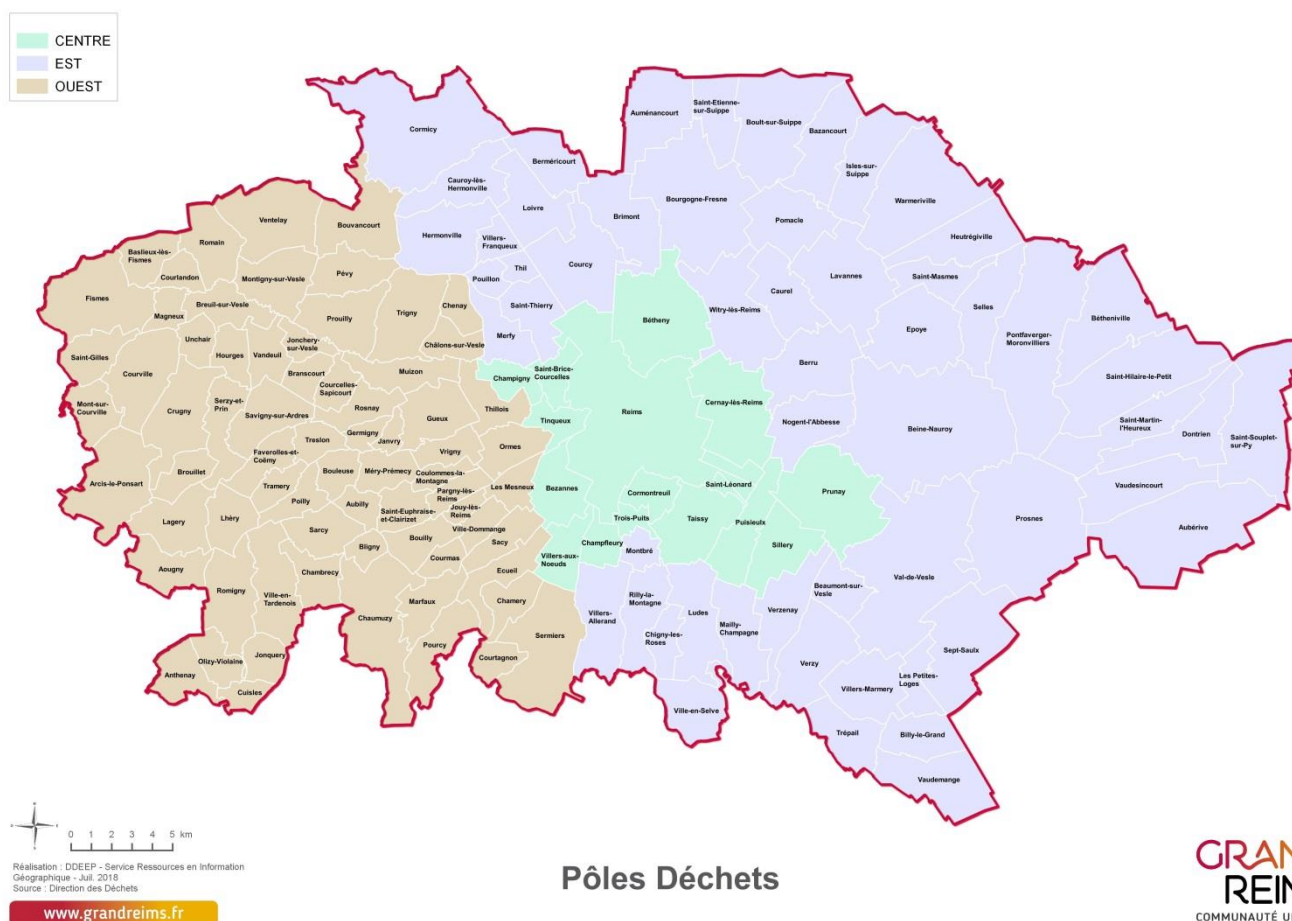
D'une organisation territorialisée à une organisation métier

L'organisation actuelle de la compétence collecte et traitements des déchets ménagers et assimilés reprend l'organisation territoriale telle qu'elle existait avant la création du Grand Reims.

Ainsi, elle s'organise autour de trois pôles :

- Pôle déchets Centre : ex Communauté d'agglomération de Reims métropole qui gère la compétence collecte et traitement des déchets
- Pôle déchets Ouest : ex SYCOMORE, syndicat qui gère la compétence collecte des déchets pour 3 anciennes communautés de communes (Fismes, Ardre et Vesle, Ardre et Châtillonnais, Champagne Vesle)
- Pôle déchets Est : ex SYCODEC, syndicat qui gère la compétence déchets collecte des déchets pour 5 anciennes communautés de communes (Nord Champenois, Vallée de la Suippe, Beine-Bourgogne, Rives de la Suippe, Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims)

Pour les pôles Ouest et Est, la compétence traitement est déléguée au SYVALOM, syndicat départemental de traitement.



Cette gestion est en cours de réorganisation afin d'aller d'une gestion territorialisée à une gestion par métier. Ainsi, des démarches sont engagées pour harmoniser et déployer les services proposés à

l'ensemble des 143 communes pour ce qui concerne la prévention, la relation usagers (standard téléphonique notamment), l'animation scolaire et grand public, la pré-collecte et les régies de collecte.

Une gestion très hétérogène de la pré-collecte et de la collecte

La fusion des territoires qui constituent aujourd'hui les 3 pôles déchets entraîne une gestion très hétérogène de l'ensemble de la compétence.

En effet, les organisations étant différentes dans chacun des territoires, elles cohabitent aujourd'hui pour assurer la continuité du service public de manière transparente pour les habitants.

			Ordures ménagères résiduelles		Tri sélectif		Verre		Déchets verts		
	Nombre de communes concernées	Nombre d'hab. concernés	Type de contenant	Mode de gestion	Type de contenant	Mode de gestion	Type de contenant	Mode de gestion	Type de contenant	Mode de gestion	
Pôle Ouest	71 communes	29 279	Bacs couvercle vert	Régie	Bacs couvercle jaune	Régie	Bornes à verre aériennes	Presta-taire	Service non proposé		
Pôle Est	56 communes	43 826	Bacs couvercle bordeaux		Bacs couvercle jaune pour les emballages			Régie			
					Bacs couvercle bleu pour les papiers						
Pôle Centre	10 communes	9 097	Bacs couvercle vert		Bacs couvercle jaune						
	6 communes historiques	210 798	Bacs couvercle vert Conteneur s enterrés	Presta-taire	Bacs couvercle jaune Conteneur s enterrés	Presta-taire	Bornes à verre aériennes Conteneur s enterrés Mini bac vert pour Bezannes village Bacs pour les gros producteurs du centre-ville de Reims	Presta-taire			Bac brun

Le marché d'achat des conteneurs a été renouvelé pour l'ensemble des types de bacs présents sur le territoire afin de grouper les commandes.

Jusque mai 2019, les couleurs des bacs n'étaient pas homogènes, puisque les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) ont soit un couvercle bordeaux, soit un couvercle vert. Les contenants tri sont à couvercle jaune pour l'ensemble des communes, avec toutefois une particularité pour le pôle Est puisque sur ce territoire, les papiers et cartons sont collectés à part des emballages dans un contenant à couvercle bleu.

Afin de simplifier et d'harmoniser les règles au niveau du Grand Reims, une couleur de bac commune est désormais utilisée depuis mai 2019 (le gris) et les règles de tri seront les mêmes pour tout le territoire avec la suppression du bac bleu sur le pôle Est.

Une spécificité existe pour le verre. En effet, Bezannes village bénéficie encore d'un service historique de collecte du verre en porte à porte pour ses habitants. Cette collecte existe également pour les gros producteurs, type métiers de bouche du centre-ville de Reims et quelques habitats collectifs.

Un service de collecte des déchets verts sur abonnement en porte à porte a été mis en place en parallèle de l'interdiction du dépôt des déchets verts dans les ordures ménagères uniquement pour les 6 communes historiques de Reims métropole. Des bacs spécifiques adaptés à ce type de déchets sont fournis pour cette collecte contre un montant annuel versé par les abonnés selon le nombre de bacs et le nombre de collectes souhaités.

Plus de 70 % de la population (6 communes les plus urbaines) sont donc collectés par un prestataire privé pour ce qui concerne les ordures ménagères résiduelles et le tri sélectif.

Les deux régies de collecte des anciens syndicats (SYCOMORE et SYCODEC) continuent d'opérer tel qu'elles le faisaient avant sur leurs territoires respectifs. Les agents du pôle Est collectent également 10 communes du pôle Centre (Cernay les Reims, Champfleury, Champigny, Prunay, Puisieux, Saint Léonard, Sillery, Taissy, Trois Puits, Villers aux Nœuds), jusqu' à la création du Grand Reims, ils étaient ainsi prestataires pour Reims métropole.

Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) sont collectées une fois par semaine pour la quasi-totalité du territoire, en dehors des 6 communes historiques du pôle Centre et de Fismes qui sont collectées deux fois par semaine, et de l'hyper centre de Reims qui bénéficie d'une collecte quotidienne.

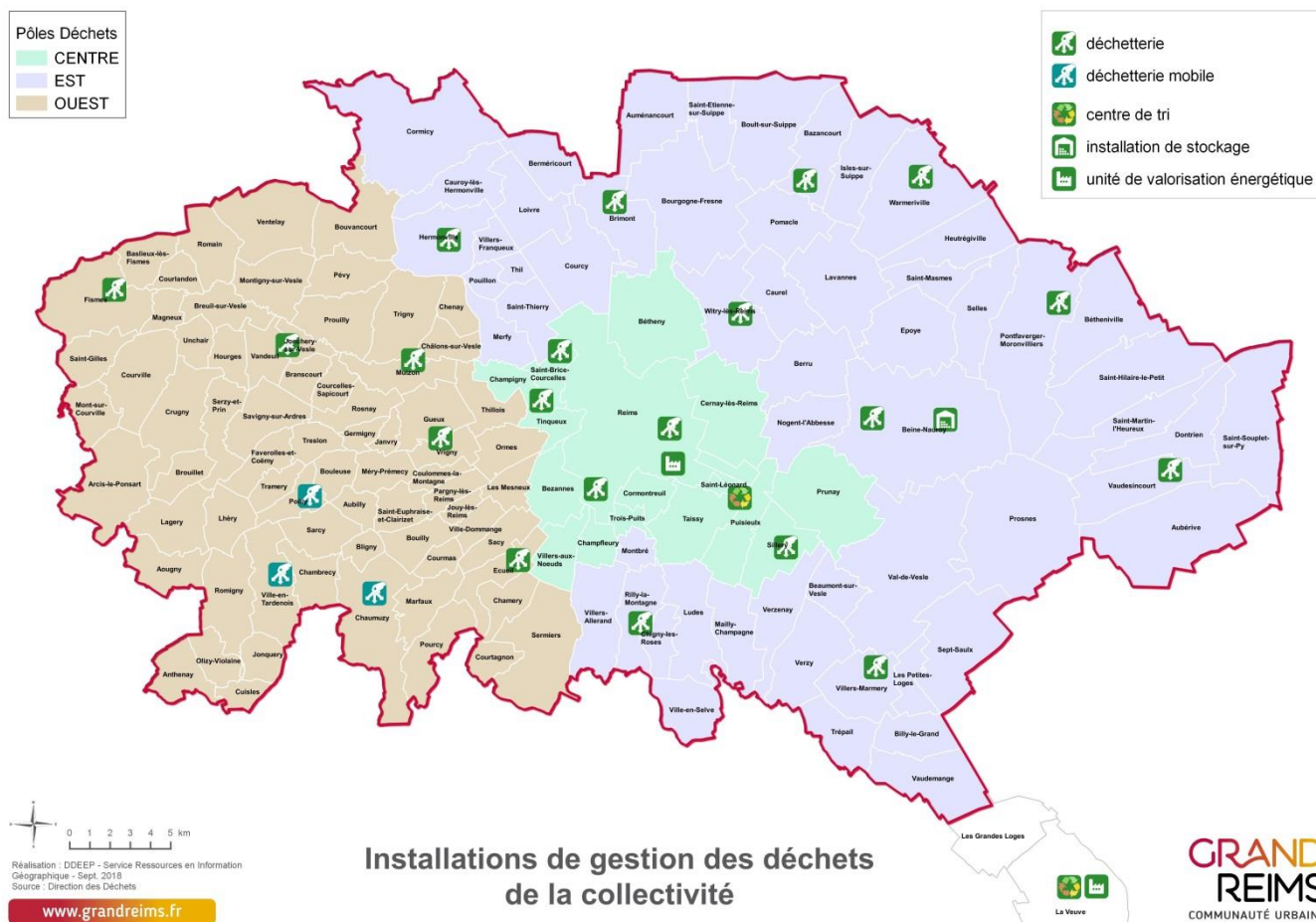
Le tri sélectif est collecté 1 fois par semaine sur les pôles Centre et Est et quelques communes du pôle Ouest. Celui-ci est collecté pour les autres communes 1 fois toutes les deux semaines.

Un réseau de déchetteries bien développé

Le Grand Reims compte 21 déchetteries incluant la déchetterie mobile, assez bien réparties sur le territoire. Cette déchetterie dite mobile est en place pour le secteur du tardenois (ouest) afin de combler l'absence d'installation permanente. Elle se déplace entre les communes de Chaumuzy, Poilly et Ville-en-Tardenois. Un projet de création de déchetterie pour ce territoire est actuellement à l'étude.

Ces déchetteries sont gérées en régie pour les pôles Est et Ouest et par un prestataire pour le pôle Centre.

A ce jour, la gestion et les modalités d'accès aux déchetteries restent inchangées par rapport au mode d'organisation précédent.



La fréquentation des déchetteries a progressé de 9 % entre 2015 et 2017, atteignant ainsi 806 000 visiteurs en 2017 pour l'ensemble des sites.

Le traitement et la valorisation des déchets

Les ordures ménagères et le tri sélectif des pôles Est et Ouest sont traités sur le site du SYVALOM à la Veuve (51), en dehors du territoire du Grand Reims. Il s'agit d'une unité de valorisation énergétique et d'un centre de tri.

Les ordures ménagères du pôle Centre sont acheminées vers l'unité de valorisation énergétique Rémyval. Le tri sélectif est traité par le centre de tri Trivalfer. Ces deux installations sont situées à Reims.

Type de déchets	Destination des déchets collectés		
	Type de traitement	Installation(s) destinataire(s)	Commune - département
OMr Pôles Est et Ouest	Valorisation énergétique	SYVALOM AUREADE	La Veuve – 51
OMr Pôle Centre	Valorisation énergétique	REMYVAL	Reims – 51
Emballages et papiers graphiques Pôle Centre	Recyclage	Trivalfer	Reims – 51
Emballages et papiers graphiques Pôle Ouest	Recyclage	SYVALOM	La Veuve – 51
Emballages Pôle Est	Recyclage	SYVALOM	La Veuve – 51

Papiers graphiques Pôle Est	Recyclage	NORSKE SKOG	Golbey – 88
Verre des ménages	Recyclage	Verrerie OI Manufacturing SIBELCO	Reims – 51
Verre des professionnels Pôle Centre	Recyclage	SIBELCO	Reims – 51
Textiles	Revente Réemploi	Ecotextile Le Relais FRIPE Emmaüs	Appilly – 60 Bruay la Buisnière – 62 Reims – 51
Déchets verts	Compostage	Terralys	Warmeriville – 51
Encombrants (en porte à porte)	Réemploi	Emmaüs	Berry au Bac – 02
Encombrants (déchetteries)	Valorisation matière Enfouissement	SYNERGIE Environnement REMOVAL PARANT	Faverolles et Coemy – 51 Reims – 51 Beine Nauroy - 51
Déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI)	Valorisation énergétique	TRADEHOS	Saint Saulve – 59
Gravats	Valorisation matière	C'MATER PARANT	Courcy – 51 Prunay – 51
Métaux	Valorisation matière	Derichebourg	Reims – 51
Cartons	Valorisation matière	EDINORD GIRON	Tinqueux – 51 Reims – 51
Bois	Valorisation matière	SYNERGIE Environnement Broyage Nord Est Champenoise environnement	Faverolles et Coëmy – 51 Livry Louvercy – 51 Cernay les Reims – 51
Piles	Traitement recyclage	VALDIS	Commentry – 03
Huiles de vidange	Recyclage	CHIMIREC VALRECOISE	Saint Juste en Chaussée – 60
Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	Recyclage, valorisation énergétique, transformation en combustible solide	Suez	Saint Brice Courcelles – 51
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	Recyclage Valorisation énergétique	Envie Reims	Reims – 51
Housses plastiques	Valorisation matière	CHAZELLE	La Chapelle Saint Luc – 10

Trivalfer

Le pôle Centre procède au tri des déchets de la collecte sélective via le pôle de valorisation Trivalfer situé à Reims, géré par un prestataire. Trivalfer comporte également une plateforme de mâchefers. La capacité actuelle du site est de 15 000 tonnes par an.

REMOVAL

Les OMr du pôle Centre sont traitées au centre de valorisation énergétique du Grand Reims exploité par la société REMOVAL (Véolia), à Reims. Le contrat de délégation de service public a été renouvelé en 2017 pour une durée de 9 ans à compter du 1er janvier 2018. Des travaux de modernisation importants sont engagés afin d'obtenir une performance énergétique supérieure à 65 % et des mâchefers plus secs.

La capacité de ce site est de 103 000 tonnes par an.

SYVALOM

Les pôles Est et Ouest procèdent au traitement de leurs OMr et du tri sur le site du SYVALOM à La Veuve dans la Marne.

Le centre de tri du SYVALOM a une capacité de 28 000 tonnes par an.

L'unité de valorisation énergétique du SYVALOM a quant à elle une capacité de traitement de 100 000 tonnes par an. La production d'énergie correspond aux besoins de 24 000 habitants.

Coût et modalités de financement du service

La démarche de comptabilité analytique mise en œuvre permet de suivre avec précision le coût de la gestion des déchets. La matrice Compta-coût est complétée chaque année.

Le Grand Reims finance le service gestion des déchets par le prélèvement d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Son taux s'élève à 7,08 %.

En 2017, le budget global déchet est réparti comme tel :

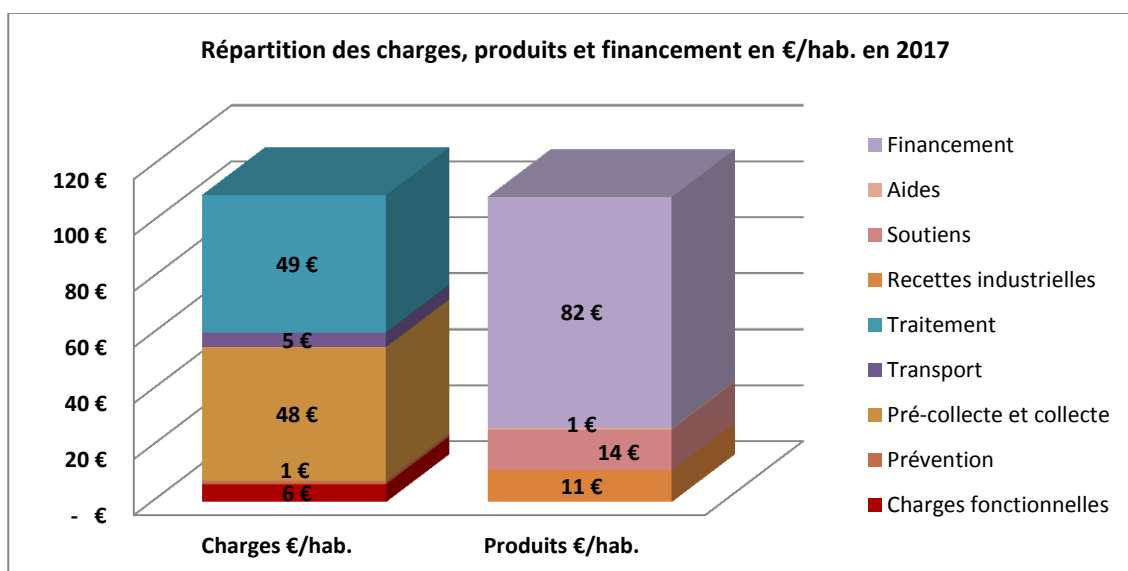
- Fonctionnement :
 - o Dépenses : 34,827 M€
 - o Recettes : 32,375 M€
 - Dont TEOM : 24,348 M€

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées des prestations de service (collecte, valorisation, tri) et de dépenses de personnel. Les recettes sont constituées principalement de la TEOM, mais également des subventions des éco-organismes et de la vente de matériaux.

- Investissement :
 - o Dépenses : 2,185 M€

Les dépenses d'investissement sont essentiellement constituées d'achat de véhicules de collecte, de moyens de pré-collecte (bacs, conteneurs aériens et enterrés) et des travaux sur les déchetteries.

Cela représente un coût complet par habitant décomposé comme suit :



En 2017, la prévention des déchets représente un coût d'1 € par habitant par an, ce qui est également celui observé à l'échelle nationale.

Coût aidé 2017 en €HT/habitant	Ordures Ménagères résiduelles	Tri sélectif	Verre	Déchets des déchetteries	TOTAL
Grand Reims	59,5 €	3,6 €	1,2 €	16 €	83,9 €
Données nationales	53 €	10 €	1,4 €	16 €	90 €
Ecart	12 %	-64 %	-15 %	0 %	-6 %

Coût aidé = Ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) – Produits industriels (vente de matériaux, vente d'énergie) – Soutiens des éco-organismes – Aides publiques

Le coût aidé correspond donc au coût qui reste à la charge de la collectivité, soit en 2017, 83,9 € par habitant. Cette part est financée par la TEOM.

Coût aidé 2017 en €HT/tonne	Ordures Ménagères résiduelles	Tri sélectif	Verre	Déchets des déchetteries
Grand Reims	246 €	66 €	35 €	105 €
Données nationales	223 €	197 €	55 €	112 €
Ecart	10 %	-66 %	-35 %	-6 %

La gestion d'1 tonne de déchets du tri sélectif coûte donc 180 € moins cher que la gestion d'1 tonne d'ordures ménagères. Cela démontre l'importance d'améliorer les performances de tri pour réduire encore les coûts, mais surtout de réduire les quantités, puisque le déchet le moins coûteux reste celui qu'on ne produit pas.

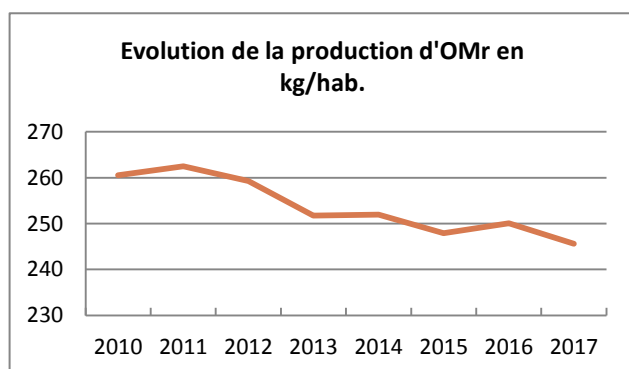
Quantités de déchets produites sur le Grand Reims et grandes tendances

Evolution des tonnages sur le territoire du Grand Reims depuis 2010

Année	Nombre d'habitants	OMr en T	Tri sélectif en T	Verre en T	OMA en T	Evolution par rapport à 2010	Déchetteries en T	DMA en T	Evolution par rapport à 2010
2010	287 572	74 917	16 884	9 778	101 579		44 433	146 012	
2011	286 519	75 208	17 030	9 785	102 023	0,80 %	42 867	144 890	-0,40 %
2012	286 409	74 252	16 513	9 858	100 623	-0,54 %	43 132	143 755	-1,15 %
2013	285 179	71 788	16 253	9 826	97 867	-2,93 %	42 518	140 385	-3,08 %
2014	288 885	72 780	15 930	10 146	98 856	-3,22 %	44 325	143 181	-2,46 %
2015	290 810	72 088	15 960	10 383	98 431	-4,36 %	42 800	141 231	-4,46 %
2016	291 386	72 874	15 951	10 473	99 298	-3,65 %	45 214	144 512	-2,43 %
2017	293 000	71 953	16 148	10 147	98 248	-5,34 %	45 546	143 794	-3,42 %

Les données présentées ci-dessus sont les données collectées sur l'ensemble des communes qui composent désormais le Grand Reims fournies par les anciens SYCOMORE, SYCODEC et Reims métropole.

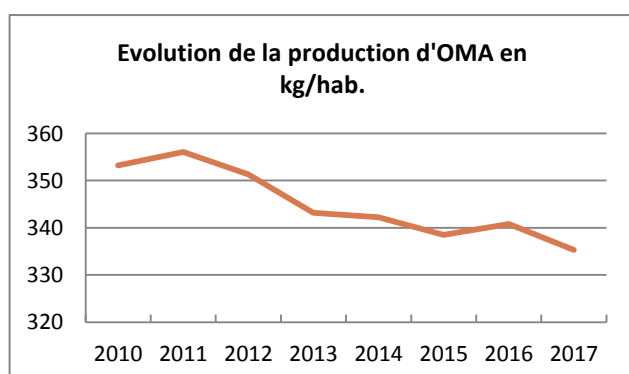
Bien que les actions de prévention menées jusqu'en 2016 concernaient principalement Reims métropole, en dehors de la promotion du compostage qui était une action commune à tous, la production globale de déchets a connu une baisse entre 2010 et 2017.



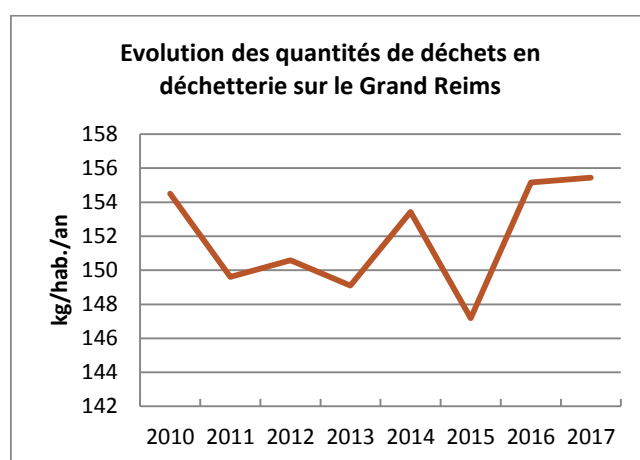
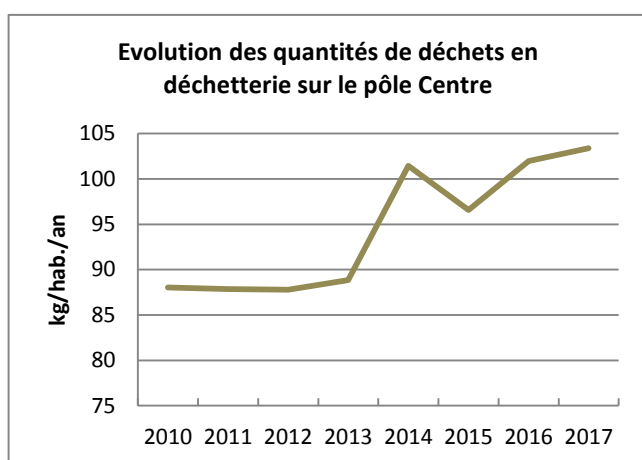
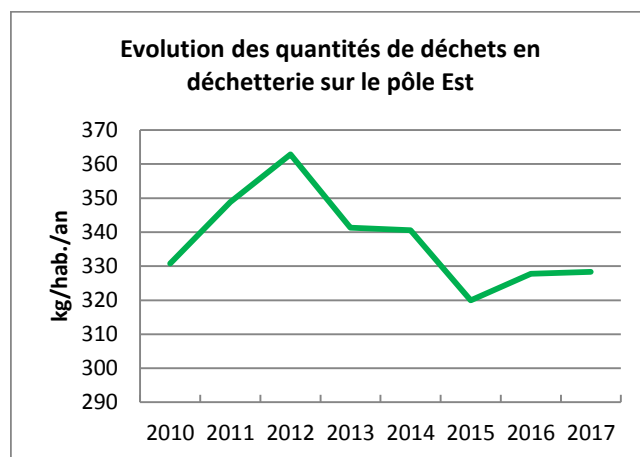
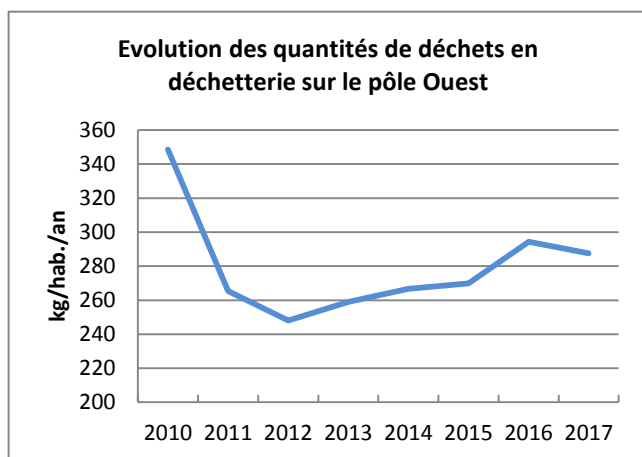
La production d'ordures ménagères résiduelle (OMr) a globalement diminué pour passer de 261 kg/hab. en 2010 à 246 kg/hab. en 2017, ce qui représente une baisse de 15 kg.

La collecte sélective quant à elle a un peu diminué passant de 59 kg/hab. en 2010 à 55 kg/hab. en 2017.

Le tri du verre est plutôt stable puisqu'il oscille entre 34 et 36 kg/hab. depuis 2010.



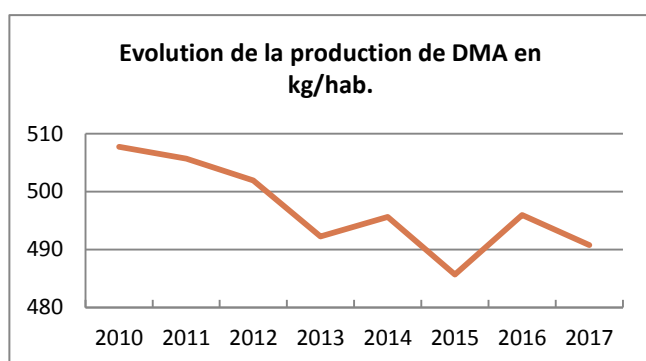
Les OMA sont passées de 353 kg/hab. en 2010 à 335 kg/hab. en 2017, soit - 18 kg en 8 ans, ce qui représente une baisse de 5,34 %.



Les évolutions des quantités de déchets apportées en déchetteries sont très différentes selon les pôles.

En effet, le pôle Ouest a enregistré une très forte baisse avec -61 kg/hab. entre 2010 et 2017. Le pôle Est quant à lui, après une période de hausse est revenu quasiment au niveau de 2010 en passant de 331 kg/hab. à 328 kg/hab. entre 2010 et 2017. Pour ces deux pôles, la tendance depuis 2015 était plutôt revenue à la hausse, avec un décrochage en 2017, année de création du Grand Reims.

Le pôle Centre a enregistré au contraire une hausse de 15 kg/hab. entre 2010 et 2017. Cela traduit donc le transfert d'une partie des déchets des habitants des pôles Ouest et Est vers les déchetteries du pôle Centre qui ont des horaires et jours d'ouverture plus larges, et qui peuvent être plus directes d'accès pour des habitants des pôles qui travailleraient à Reims.



Les DMA ont connu une baisse de 3,42 % entre 2010 et 2017 sur l'ensemble du Grand Reims, passant de 508 à 491 kg/hab., ce qui représente un gain de 17 kg/hab. soit 2 218 tonnes évitées en 2017.

Comparatif avec les données nationales et régionales

Flux	Grand Reims 2017	Grand Est (sans TI) ADEME 2016	Grand Est Mixte urbain* ADEME 2016	National
OMr	246	254	279	261
Collecte sélective	55	48	45	47
Verre	35	32	24	30
Déchetteries (hors gravats)	118	145	124	154
DMA	491	-	497	514

* Moyenne sur 4 collectivités de - 169 000 hab. sans TI et sans collecte de biodéchets en PAP

En comparaison avec les données nationales ou les données régionales sur des collectivités de même type que le Grand Reims, sans tarification incitative et habitat mixte urbain, les résultats sont plutôt satisfaisants. Les performances de tri sont également positives puisque les habitants trient en moyenne 55 kg de déchets par an (contre 45 à 48 kg pour les collectivités de même type). La collecte du verre aussi est meilleure que sur les autres collectivités.

Les quantités d'OMr et de DMA au niveau global sont moins importantes que le niveau national ou régional.

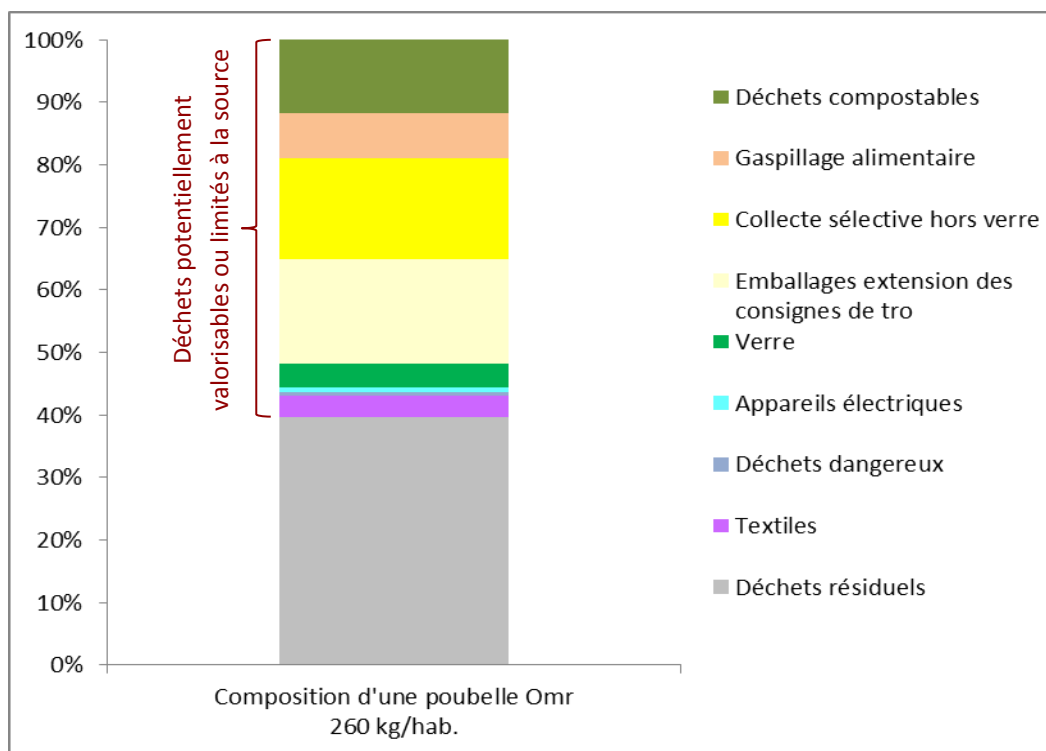
Ainsi le territoire du Grand Reims peut être qualifié de performant quant à la gestion de ses déchets avec des habitants qui participent bien à l'effort de tri de leurs emballages.

Evolution de la composition des OMr

En 2015, une caractérisation des OMr a été réalisée par Reims métropole. Cela a permis d'avoir une idée de la composition de la poubelle à ordures ménagères et de cibler les actions à mettre en œuvre dans le programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage pour améliorer la prévention des déchets et la valorisation des déchets recyclables.

Résultats de la caractérisation de 2015 concernant uniquement le pôle Centre soit 218 372 habitants :

Catégories	kg/an/hab	Tonnes/an
1 - FFOM	29,90	6 530,13
2 - FFOM Non consommés	4,01	875,28
3 - Déchet de jardin	15,51	3 387,83
4 - Verre d'emballage	10,02	2 187,12
5.1 - Vieux papiers, JRM	10,60	2 314,01
5.2 - Imprimés publicitaires	5,56	1 215,11
5.3 - Flaconnage plastique	5,35	1 169,36
5.4 - Emballages métaux	4,96	1 082,59
5.5 - Cartons, cartonnettes, briques alimentaires	15,65	3 417,54
6 - D.Dangereux dont DDS, DASRI, piles, ...	1,41	308,99
7 - Déchets incinérables non recyclables	91,63	20 010,18
8 - Fractions NI et NR	11,46	2 501,57
9 - Plastiques (extension des consignes de tri)	43,16	9 425,69
10 - PAM	2,24	488,94
11 - Textiles ECO TLC	8,79	1 918,42
TOTAL	260,26	56 832,77



Les biodéchets (catégories 1+2+3) représentent à eux seuls 18,99 % de la composition des OMr, soit 49,42 kg.

Le verre d'emballage qui est pourtant un déchet trié depuis longtemps est toujours présent à hauteur de 10 kg/hab./an dans les OMr.

Les déchets qui pourraient être recyclés avec le tri sélectif (catégories 5.1+5.2+5.3+5.4+5.5) représentent quant à eux 42,12 kg, soit environ 16,2 % de la poubelle OMr. En intégrant les plastiques qui seront inclus dans l'extension des consignes de tri, les proportions passent à 32,78 % ou 85,28 kg/hab./an.

Une caractérisation avait été réalisée en 2011, ce qui a permis de comparer les résultats. Les conclusions sont toutefois à considérer avec précaution au vu du fort impact de la saisonnalité et du climat d'une année sur l'autre.

Il avait ainsi été observé :

- Une augmentation de la part des non consommés, soit une hausse du gaspillage alimentaire
- Une baisse des déchets verts probablement dû au climat en 2015 qui a été une année plutôt sèche
- Une stagnation du verre, malgré la campagne de communication qui a accompagné l'ajout de conteneurs à verre
- Les recyclables ont diminué de plus de 11 % entre 2010 et 2015 alors que le tri sélectif a également connu une baisse
- Les plastiques concernés par l'extension des consignes de tri ont augmenté de quasiment 13 %

Les résultats de ces caractérisations ne concernent que Reims métropole puisque réalisées avant la création du Grand Reims. Ils peuvent donc être utilisés pour évaluer les gisements prioritaires avec toutefois une vigilance puisque les compositions des poubelles sont généralement différentes entre les milieux très urbains et les milieux plus ruraux. Cette différence vaut notamment pour la production de déchets verts bien que ce flux soit interdit dans les ordures ménagères sur les pôles Ouest et Est.

Il y a également une très forte disparité dans les résultats selon les quartiers où ont été prélevés les échantillons.

Composition de la collecte sélective hors verre du Grand Reims

Catégories de déchets	Tonnes	Kg/hab.	Pourcentage
Acier	499,86	1,70	3,08 %
Aluminium	59,32	0,20	0,37 %
ELA – Emballages pour Liquides Alimentaires (briques alimentaires)	159,45	0,54	0,98 %
EMR – Emballages Ménagers Recyclables (cartonnettes)	5 316,83	18,04	32,73 %
GDM – Gros de Magasins (papiers et cartons)	205,28	0,70	1,26 %
JRM – Journaux, Revues, Magazines	6 288,49	21,34	38,72 %
PEHD - Polyéthylène haute densité (bouteilles de produits ménagers, jus de fruits, etc.)	1 194,48	4,05	7,35 %
PET clair - Polyéthylène Terephthalate (bouteilles de soda, d'eau, etc.)	281,43	0,95	1,73 %
PET foncé - Polyéthylène Terephthalate (bouteilles de lait)	84,73	0,29	0,52 %
PE sacs – Polyéthylène (sacs de tri)	27,15	0,09	0,17 %
Refus	2 018,69	6,85	12,43 %
TOTAL	16 243,00	55,11	

Données 2018 en cours de consolidation

Les deux principaux composants de la collecte sélective sont les journaux, revues et magazines (publicités) et les cartonnettes (carton fin d'emballages type boîte de céréales).
Les refus de tri quant à eux s'élèvent à hauteur de 12,43 %.

Composition des déchets des déchetteries

Catégories de déchets	Tonnes	Kg/hab.	Pourcentage
papier/carton	1 840	6,28	4,04 %
emballages en mélange	18	0,06	0,04 %
encombrants	10 504	35,85	23,06 %
gravats	10 548	36,00	23,16 %
plâtre et complexe	613	2,09	1,35 %
amiante	38	0,13	0,08 %
métaux	2 010	6,86	4,41 %
déchets verts	11 640	39,73	25,56 %
bois A (bois brut type palette)	101	0,34	0,22 %
bois B (bois traité type portes, armoires, coffrage)	4 107	14,02	9,02 %
DEA - mobiliers	1 660	5,67	3,64 %
housses plastiques	9	0,03	0,02 %
polystyrène	4	0,01	0,01 %
DDS	444	1,51	0,97 %
huiles	68	0,23	0,15 %
huiles alimentaires	1	0,00	0,003 %
lampes	3	0,01	0,01 %
piles et batteries	52	0,18	0,11 %
DASRI	3	0,01	0,01 %
cartouches+nespresso	11	0,04	0,02 %
pneumatiques	59	0,20	0,13 %
textiles	50	0,17	0,11 %
D3E	1 768	6,03	3,88 %
TOTAL	45 546	155,45	

Les déchets déposés en plus grandes quantités en déchetteries sont les encombrants, les gravats et les déchets verts. Ces trois catégories représentent à elles seules presque 72 % des apports.

Les autres catégories de déchets notables sont les papier/carton, métaux, D3E et DDS (Déchets diffus spécifiques = produits chimiques, solvants, engrais, etc.).

Gisements d'évitement prioritaires à cibler

Au vu des types de déchets les plus importants retrouvés dans les OMA et les DMA, les gisements cibles prioritaires peuvent être décomposés en 4 catégories d'évitement.

Flux	Gisement	Kg/hab.	Catégorie d'évitement	Potentiel d'évitement kg
OMr	Non consommés	4,01	Gaspillage alimentaire	Entre 4,01 et 33,91
OMr	FFOM	29,90		
OMr	Déchets verts	15,51	Valorisation des biodéchets (compostage, broyage)	Entre 55,24 et 85,14
Déchetteries	Déchets verts	39,73		
OMr	Papiers JRM	10,6	Réduction des imprimés non sollicités	37,5
OMr	Imprimés publicitaires	5,56		
Collecte sélective	Papiers JRM	21,34		
OMr	Textiles	8,79	Réemploi	36,75
OMr	PAM	2,24		
Déchetteries	D3E	6,03		
Déchetteries	Mobilier	5,67		
Déchetteries	Bois B	14,02		

La lutte contre le gaspillage alimentaire apparaît être un axe de travail avec un potentiel de réduction non négligeable.

La valorisation des biodéchets est l'axe le plus important à travailler puisqu'il peut représenter jusque 85 kg/hab. de potentiel de réduction. La pratique du compostage est à promouvoir encore pour améliorer les résultats. D'autres solutions pourront être envisagées comme le broyage des déchets verts afin d'en faire du paillage.

Les papiers représentent une part importante des déchets des ménages. Des actions simples comme le stop pub ou la rationalisation des impressions permettraient de réduire leur proportion, en parallèle d'un travail pour améliorer leur tri.

Le réemploi est également un axe à développer. Les textiles présents dans les OMr pourraient être détournés vers des filières de dons ou de réutilisation. Les objets tels que les meubles ou appareils électriques pourraient probablement profiter d'une seconde vie plutôt que d'être jetés.

Un programme d'actions pluriannuel

Le PLPDMA est un document réglementaire de planification, sans durée limitée et donc permanent, modifiable ou révisable. Il doit faire l'objet d'un bilan annuel présenté à la CCES et il doit être réévalué au moins tous les six ans. Les actions du PLPDMA doivent donc s'inscrire dans le temps.

Les objectifs de réduction des DMA

L'objectif de réduction des DMA retenu est conforme à celui envisagé par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la région Grand Est.

Ainsi, entre 2015 et 2025, l'objectif de réduction des DMA est de – 7,3 % soit une diminution pour le Grand Reims de 10 310 tonnes de déchets ou – 35 kg/hab.

Entre 2015 et 2031, l'objectif de réduction fixé est de – 10,2 %, soit une diminution de 14 406 tonnes à cette échéance ou – 49 kg/hab.

Conformément au diagnostic de territoire, le plan d'actions est établi selon les gisements d'évitement identifiés et sur la base des propositions émises lors des différents ateliers de concertation.

Les enseignements de la concertation

Le plan d'actions a été élaboré en tenant compte des grandes idées structurantes émergeant des ateliers de concertation avec les acteurs du territoire concernés par la prévention des déchets, dont notamment :

- La nécessité d'améliorer la transmission des informations sur l'ensemble du territoire du Grand Reims afin que les habitants aient tous le même niveau d'information quant aux services proposés
- La nécessité de simplifier les messages de prévention des déchets et autour des déchets en général, afin de les rendre pédagogiques et ludiques
- La nécessité de capitaliser et de rendre visibles les nombreuses actions et projets mis en œuvre par l'ensemble des acteurs du territoire, notamment les acteurs locaux et les acteurs du réemploi et de la réparation
- L'importance des relais locaux
- L'importance d'animer des réseaux, afin d'échanger notamment avec les acteurs sur les retours de bonnes pratiques

Un plan d'actions organisé autour de 6 axes de travail

Le plan d'actions se décline autour de 6 axes de travail et de 21 actions.

Axe 1 : Promouvoir l'éco-exemplarité en matière de prévention des déchets

Cet axe concerne la Communauté urbaine du Grand Reims et les communes et pôles la composant qui se doivent d'être exemplaires en matière de prévention des déchets tout en encourageant les démarches de leurs habitants. Les actions mises en œuvre porteront donc sur une diffusion des bonnes pratiques en interne. Cet axe cible également l'amélioration de la communication à l'échelle de l'ensemble de ce nouveau territoire qui a été identifiée comme un point faible lors des ateliers de concertation.

Des actions concerneront également la promotion des bonnes pratiques menées par des entreprises/commerçants/associations ou même des particuliers qui ont parfois des démarches exemplaires qu'il serait intéressant de mieux faire connaître.

Axe 2 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Le gisement des déchets verts est l'un des gisements les plus importants identifiés dans le diagnostic, il est donc impératif de proposer des actions afin de limiter leur production et d'encourager leur valorisation.

La réglementation va également dans ce sens puisque la loi de transition énergétique pour la croissance verte impose un tri à la source des biodéchets à tous les acteurs à l'horizon 2025. Echéance qui a été avancée au 31 décembre 2023 par la directive cadre européenne Déchets.

Axe 3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Pour une partie des biodéchets produits, une phase qui doit être menée en amont de toute action de valorisation est la lutte contre le gaspillage alimentaire. Les actions proposées concerneront dans un premier temps les plus gros producteurs, tels que la restauration collective, la restauration commerciale et les acteurs de l'aide alimentaire.

Axe 4 : Prolonger la durée de vie des produits

Cet axe vise à agir sur le changement de comportement. En effet, envisager les objets inutilisés comme des ressources plutôt que comme des déchets est un processus long à mettre en place mais qui contribue fortement à la réduction des déchets.

Ainsi, le réemploi, la réparation ou le don sont autant de bonnes pratiques à adopter. Des outils doivent être mis en place pour les favoriser.

Axe 5 : Promouvoir la consommation responsable

La société a connu de très grandes transformations banalisant de plus en plus l'acte d'achat et l'encourageant à outrance. Les besoins augmentent sans cesse, favorisant encore cette surconsommation. Les emballages sont de plus en plus imposants et sont devenus un objet de marketing incontournable pour les producteurs. Cet axe vise à diminuer les déchets non souhaités.

Axe 6 : Accompagner les producteurs de déchets assimilés

Certains acteurs du territoire mettent en œuvre des pratiques en faveur de la prévention des déchets, il est donc important d'en faire la promotion.

Planning prévisionnel de mise en œuvre des actions

Axe	N°	Intitulé de l'action	Planning prévisionnel de mise en œuvre de l'action						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Axe 1 : Promouvoir l'éco-exemplarité en matière de prévention des déchets	1.1	Améliorer la diffusion des outils de communication sur l'ensemble du territoire du Grand Reims	X	X	X	X	X	X	X
	1.2	Créer et animer un réseau de référents internes signataires d'une charte zéro déchet		X	X	X	X	X	X
	1.3	Créer et animer un réseau d'ambassadeurs zéro déchet		X	X	X	X	X	X
	1.4	Promouvoir les actions exemplaires des acteurs économiques du territoire		X	X	X	X	X	X
	1.5	Elaborer un kit événements zéro déchet	X	X	X	X	X	X	X
Axe 2 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	2.1	Favoriser le compostage individuel	X	X	X	X	X	X	X
	2.2	Favoriser le compostage partagé en espace privé	X	X	X	X	X	X	X
	2.3	Favoriser le compostage partagé sur l'espace public	X	X	X	X	X	X	X
	2.4	Mettre en place un service de broyage de branches à domicile		X	X	X	X	X	X
	2.5	Proposer une solution de collecte de biodéchets en points d'apport volontaire (PAV)			X	X	X	X	X
Axe 3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire	3.1	Accompagner les démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective		X	X	X	X	X	X
	3.2	Accompagner les démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration commerciale		X	X	X	X	X	X
	3.3	Mettre en place des ateliers de cuisine pour les bénéficiaires de l'aide alimentaire		X	X	X	X	X	X
Axe 4 : Prolonger la durée de vie des produits	4.1	Favoriser le changement de comportement en promouvant les ateliers proposés au Recycl'lab	X	X	X	X	X	X	X
	4.2	Développer la collecte et la valorisation des TLC	X	X	X	X	X	X	X
	4.3	Favoriser les projets de donneries en déchetterie	X	X	X	X	X	X	X
	4.4	Accompagner les projets de création de ressourcerie sur le territoire	X	X	X	X	X	X	X
Axe 5 : Promouvoir la consommation responsable	5.1	Réduire la distribution d'imprimés non sollicités	X	X	X	X	X	X	X
	5.2	Promouvoir les acteurs favorisant l'achat en vrac	X	X	X	X	X	X	X
Axe 6 : Accompagner les producteurs de déchets assimilés	1.4	Promouvoir les actions exemplaires des acteurs économiques du territoire		X	X	X	X	X	X
	6.1	Accompagner les acteurs de l'économie sociale et solidaire dans leurs projets en faveur de la prévention des déchets	X	X	X	X	X	X	X
	6.2	Accompagner les producteurs de biodéchets dans leur gestion conformément à la réglementation	X	X	X	X	X	X	X

Fiches action

Axe 1 : Promouvoir l'éco-exemplarité en matière de prévention des déchets		
Action 1.1 Améliorer la diffusion des outils de communication sur l'ensemble du territoire du Grand Reims		
Catégorie d'évitement	-	
Objectifs	Qualitatifs	Quantitatifs
	Amélioration de la connaissance des services par les habitants du Grand Reims	
Contexte	Les participants aux différents ateliers de concertation ont fait part de leur méconnaissance des services proposés par le Grand Reims, de leur difficulté à savoir vers quel service se tourner pour obtenir les informations et via quel canal les contacter.	
Descriptif de l'action	❖ Proposer un numéro d'appel unique pour tout le territoire concernant la gestion des déchets ❖ Créer des liens plus étroits avec les pôles territoriaux et les communes pour faciliter la diffusion des informations en instaurant des habitudes de travail ensemble ❖ Identifier les relais locaux et s'appuyer sur eux pour diffuser les informations (exemple : maisons de quartier, réseau des bibliothèques, etc.) ❖ Formaliser une procédure de diffusion partagée par tous	
Publics cibles	Pôles territoriaux, communes, services communaux, acteurs identifiés	
Pilote de l'action	Direction des déchets et de la propreté	
Partenaires et relais	Acteurs	Rôles
	Pôles territoriaux Communes Services communaux Direction de la communication	Contribuer à l'élaboration d'une procédure de diffusion Aider à identifier les acteurs relais sur le territoire Diffuser les informations Faire remonter des informations Validation des outils et diffusion
Indicateurs	Réalisation	Résultats
	Meilleure diffusion des informations	Augmentation du nombre d'inscrits aux différents ateliers (compostage, Recycl'lab) venant des communes extérieures au pôle Centre Augmentation du nombre d'appels reçus des habitants des pôles Est et Ouest Nombre de documents transmis

Axe 1 : Promouvoir l'éco-exemplarité en matière de prévention des déchets		
Action 1.2 Créer et animer un réseau de référents internes signataires d'une charte zéro déchet		
Catégorie d'évitement	-	
Objectifs	Qualitatifs	Quantitatifs
	Amélioration de l'image de la collectivité en interne mais également auprès des habitants Création d'une dynamique positive entre les services	1 référent volontaire par service
Contexte	Certains agents sont déjà engagés par leurs convictions personnelles au sein de leur service, direction ou pôle mais se trouvent souvent seuls pour agir auprès de leurs collègues. Fédérer ces agents et en recruter de nouveaux permettraient d'engager une dynamique au sein de la collectivité et de mieux faire connaître les services existants pour les habitants qui peuvent être reproduits en interne.	
Descriptif de l'action	❖ Identifier des agents engagés dans des actions de prévention ou de gestion des déchets ❖ Elaborer une charte zéro déchet ❖ Communiquer auprès de l'ensemble des agents du Grand Reims sur la mise en œuvre de la charte ❖ Recruter des référents internes ❖ Promouvoir les actions de prévention au sein des services ❖ Organiser des challenges inter-services	
Publics cibles	Agents du Grand Reims	
Pilote de l'action	Direction des déchets et de la propreté	
Partenaires et relais	Acteurs	Rôles
	Agents du Grand Reims Direction de la communication	Promouvoir les actions menées en interne au sein des services Communication en interne
Indicateurs	Réalisation	Résultats
	Charte zéro déchet Evènements « zéro déchet » organisés en interne	Nombre d'agents signataires de la charte zéro déchet Nombre de référents qui participent au réseau Nombre d'actions menées pour encourager la participation des autres agents

Axe 1 : Promouvoir l'éco-exemplarité en matière de prévention des déchets		
Action 1.3 Créer et animer un réseau d'ambassadeurs zéro déchet		
Catégorie d'évitement	-	
Objectifs	Qualitatifs	Quantitatifs
	Promotion du zéro déchet en le rendant accessible par des exemples concrets Création d'une dynamique positive entre les habitants	200 ambassadeurs de la prévention
Contexte	Lors des ateliers de concertation et des différentes actions ou événements menés, des habitants ont pu être identifiés comme très motivés et engagés dans une démarche zéro déchet. S'appuyer sur ces exemples concrets permettrait de démontrer aux autres habitants que certains gestes sont simples à mettre en place et efficaces en termes de réduction de déchets. Chacun peut contribuer à son échelle à atteindre les objectifs de réduction du PLPDMA.	
Descriptif de l'action	❖ Identifier les habitants engagés dans des démarches zéro déchet ❖ Recenser les actions qu'ils mettent en œuvre ❖ Les accompagner pour des démarches qu'ils souhaiteraient pouvoir développer ❖ Créer un réseau des ambassadeurs zéro déchet ❖ Organiser des rencontres du réseau	
Publics cibles	Habitants du Grand Reims	
Pilote de l'action	Direction des déchets et de la propreté	
Partenaires et relais	Acteurs	Rôles
	Habitants Associations locales	Promotion du zéro déchet Encourager les voisins à s'engager dans un geste de prévention Identifier des habitants engagés
Indicateurs	Réalisation	Résultats
	Création du réseau	Nombre d'ambassadeurs zéro déchet Nombre d'actions menées pour encourager la participation des autres habitants Nombre de rencontres du réseau

Axe 1 : Promouvoir l'éco-exemplarité en matière de prévention des déchets		
Action 1.4 Promouvoir les actions exemplaires des acteurs économiques du territoire		
Catégorie d'évitement	-	
Objectifs	Qualitatifs	Quantitatifs
	Promotion des démarches zéro déchet locales Création d'une dynamique positive entre les habitants et les commerçants Amélioration de l'image des commerçants	20 acteurs économiques identifiés
Contexte	Lors des ateliers de concertation, des habitants ont fait part de leurs expériences positives avec des commerçants de proximité qui acceptent et encouragent leurs démarches zéro déchet (exemple : utiliser le contenant réutilisable de l'habitant plutôt qu'un sac plastique). Ces démarches pourraient être mises en avant pour montrer leur simplicité et faisabilité auprès des autres commerçants.	
Descriptif de l'action	❖ Identifier les acteurs économiques qui ont des pratiques de prévention des déchets ❖ Recenser les actions qu'ils mettent en œuvre ❖ Créer un label « Commerçant zéro déchet » pour aider les habitants à les identifier	
Publics cibles	Acteurs économiques du territoire	
Pilote de l'action	Direction des déchets et de la propreté	
Partenaires et relais	Acteurs	Rôles
	Habitants Pôles territoriaux, communes Acteurs économiques Direction de l'économie Direction de la communication	Identifier les commerçants de proximité qui jouent le jeu du zéro déchet Identifier les acteurs économiques de leur territoire qui ont des pratiques en faveur du zéro déchet Participer à la création d'un label « Commerçant zéro déchet » Communication notamment sur les réseaux sociaux
Indicateurs	Réalisation	Résultats
	Promotion des démarches de prévention des déchets	Nombre d'acteurs économiques identifiés Nombre de labellisés « Commerçant zéro déchet »

Axe 1 : Promouvoir l'éco-exemplarité en matière de prévention des déchets		
Action 1.5 Elaborer un kit événements zéro déchet		
Catégorie d'évitement	Toutes	
Objectifs	Qualitatifs	Quantitatifs
	Image positive de la collectivité qui propose un nouveau service	
Contexte	La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit l'interdiction de la vaisselle jetable à compter du 1^{er} janvier 2020. La démarche d'utilisation des éco-cup est devenue courante sur de gros événements, mais moins évidente à mettre en place pour de plus petites manifestations (kermesse, mariage, repas de la commune, etc.). Ce nouveau service proposerait donc une solution pour les organisateurs.	
Descriptif de l'action	❖ Identifier les événements sur le territoire qui pourraient bénéficier de ce service ❖ Elaborer un guide des bonnes pratiques pour organiser un événement zéro déchet ❖ Démarcher les ESAT pour mettre en place un service de location de gobelets et vaisselle réutilisables avec option lavage ❖ Acquisition par le Grand Reims des gobelets ❖ Communication sur le nouveau service ❖ Créer un label « Evènement zéro déchet » pour accompagner les organisateurs les plus impliqués et définir les modalités de mise en œuvre	
Publics cibles	Habitants du Grand Reims, associations ou toutes autres structures qui organisent des événements	
Pilote de l'action	Direction des déchets et de la propreté	
Partenaires et relais	Acteurs	Rôles
	Directions, Pôles territoriaux et communes Direction des sports Direction événementiel Ambassadeurs zéro déchet ESAT Direction de la communication	Identifier les organisateurs d'événements Elaboration du guide de bonnes pratiques Diffusion de l'information sur le service Mise en œuvre du service en prenant en charge la location, le nettoyage, la gestion des stocks, etc. Communication sur ce nouveau service, diffusion sur les réseaux sociaux
Indicateurs	Réalisation	Résultats
	Réalisation du guide de bonnes pratiques Mise en œuvre effective du service	Nombre d'ESAT impliqués dans la démarche Nombre de salariés formés à la gestion de ce nouveau service dans les ESAT Nombre de locations réalisées Nombre d'événements intéressés

Axe 2 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets		
Action 2.1 Favoriser le compostage individuel		
Catégorie d'évitement	Biodéchets	
Objectifs	Qualitatifs	Quantitatifs
	Promotion de la valorisation des biodéchets par la réalisation du compostage Accompagnement des habitants dans les bonnes pratiques du compostage	Remettre 3 500 composteurs en 6 ans Organiser 200 ateliers d'initiation au compostage Equiper 25 % des foyers
Contexte	Les biodéchets qui peuvent être valorisés en compostage représentent une part importante de la poubelle des ménages. La pratique du compostage commence à être bien développée sur le territoire du Grand Reims. Cette démarche est en effet engagée depuis 2010 avec le premier PLPD puis le ZDZG. Elle a été la première action à être harmonisée sur l'ensemble du territoire du Grand Reims. Il est cependant ressorti des ateliers que les services proposés par la collectivité (ateliers et composteurs gratuits par exemple) ne sont pas encore connus de tous.	
Descriptif de l'action	❖ Améliorer la communication autour des dispositifs d'accompagnement au compostage (action 1.1) ❖ Organisation d'ateliers d'initiation au compostage et remise d'un composteur gratuit pour les foyers qui le souhaitent à l'issue de l'atelier ❖ Organisation d'ateliers supplémentaires : perfectionnement au compostage, jardinage au naturel, lombricompostage pour accompagner les habitants souhaitant aller plus loin ❖ Assurer un rôle de conseil pour les habitants ❖ Fournir un matériel de qualité et assurer le service après-vente	
Publics cibles	Habitants de l'ensemble du territoire du Grand Reims	
Pilote de l'action	Direction des déchets et de la propreté	
Partenaires et relais	Acteurs	Rôles
	Magasins de jardinage Associations de jardiniers	Relayer l'information sur les ateliers compostage
Indicateurs	Réalisation	Résultats
	Obtention d'un compost de qualité	Nombre de composteurs remis Nombre d'ateliers organisés Nombre de participants aux ateliers Pourcentage de foyers équipés Estimation des tonnages évités

Axe 2 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets		
Action 2.2 Favoriser le compostage partagé en espace privé		
Catégorie d'évitement	Biodéchets	
Objectifs	Qualitatifs	Quantitatifs
	Promotion de la valorisation des biodéchets par la réalisation du compostage Amélioration du lien social dans les quartiers	Equiper 120 sites de compostage partagé en 6 ans
Contexte	La promotion du compostage partagé en entreprise, en habitat collectif ou en école fait partie des actions menées via le PLPD puis le ZDZG. Le retour d'expérience est désormais assez bon sur les modalités à mettre en œuvre pour qu'un projet de compostage partagé se déroule bien.	
Descriptif de l'action	❖ Améliorer la communication autour des dispositifs d'accompagnement au compostage partagé (action 1.1) ❖ Former les référents de site ❖ Fournir un matériel de qualité et assurer le service après-vente ❖ Assurer un rôle de conseil pour les référents des sites ❖ Assurer un suivi des sites installés	
Publics cibles	Habitants en habitat collectif des communes de Bazancourt, Betheny, Bezannes, Cormontreuil, Fismes, Muizon, Pontfaverger, Reims, Saint-Brice-Courcelles, Rilly-la-Montagne, Sillery, Tinquieux, Verzy, Witry-lès-Reims, entreprises, établissements scolaires	
Pilote de l'action	Direction des déchets et de la propreté	
Partenaires et relais	Acteurs	Rôles
	Bailleurs, syndicats Etablissements scolaires Entreprises Guides composteurs	Mobilisation, information des habitants Démarche pédagogique autour de la gestion des biodéchets et du jardinage Sensibilisation de leurs salariés et proposition d'un nouveau service Animation et suivi de sites, sensibilisation
Indicateurs	Réalisation	Résultats
	Obtention d'un compost de qualité	Nombre de sites installés Nombre de sites abandonnés Nombre de foyers desservis Estimation des tonnages évités

Axe 2 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets		
Action 2.3 Favoriser le compostage partagé sur l'espace public		
Catégorie d'évitement	Biodéchets	
Objectifs	Qualitatifs	Quantitatifs
	Promotion de la valorisation des biodéchets par la réalisation du compostage Amélioration du lien social dans les quartiers	Equiper 50 sites de compostage partagé en espace public en 6 ans Desservir 1 500 foyers supplémentaires en 6 ans Pérenniser les sites
Contexte	Devant la demande de plus en plus forte d'habitants de la ville de Reims de pouvoir bénéficier d'une installation de compostage partagé alors qu'ils ne possèdent pas de jardin, le Grand Reims a engagé l'action de mettre en place des sites de compostage sur l'espace public. Cette action a démarré fin 2018 et a rencontré rapidement un vif succès, vite repris par les médias. Les modalités de mise en place d'un site sont bien établies et permettent une bonne pratique du compostage par les foyers qui y participent.	
Descriptif de l'action	❖ Améliorer la communication autour des dispositifs d'accompagnement au compostage partagé (action 1.1) ❖ Former les référents de site ❖ Fournir un matériel de qualité et assurer le service après-vente ❖ Assurer un rôle de conseil pour les référents des sites ❖ Assurer un suivi des sites installés	
Publics cibles	Habitants en habitat urbain collectif ou sans jardin, des communes de Betheny, Bezannes, Cormontreuil, Reims, Saint-Brice-Courcelles, Tinqueux	
Pilote de l'action	Direction des déchets et de la propreté	
Partenaires et relais	Acteurs	Rôles
	Directions ou services qui gèrent les espaces verts et espaces publics dans les communes concernées par ce dispositif Syndics Guides composteurs Direction de la communication	Identifier les espaces verts ou publics disponibles pour installer un site de compostage partagé Mobilisation, information des habitants Animation et suivi de sites, sensibilisation Diffusion des informations
Indicateurs	Réalisation	Résultats
	Obtention d'un compost de qualité	Nombre de sites installés Nombre de sites abandonnés Nombre de foyers desservis Estimation des tonnages évités

Axe 2 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets		
Action 2.4 Mettre en place un service de broyage de branches à domicile		
Catégorie d'évitement	Biodéchets	
Objectifs	Qualitatifs	Quantitatifs
	Valorisation des déchets verts en broyat Développement des pratiques de jardinage au naturel Réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, notamment de désherbants	
Contexte	Depuis plusieurs années, une opération de distribution gratuite de compost et broyat est organisée au printemps. Le broyat au début méconnu est désormais très prisé par les habitants. Les ateliers de compostage organisés par le Grand Reims font également la promotion de cette ressource intéressante, tant en apport de matières pour le compost qu'en paillage pour le jardin. Les foyers qui possèdent un jardin n'ont pas forcément les capacités d'acquérir un broyeur de qualité pour leurs branchages (coût, entretien, place, fréquence d'utilisation), aussi, proposer un service de ce type afin de mutualiser l'utilisation d'un broyeur auprès de plusieurs habitants paraît être une bonne alternative. Une étude a été menée en 2017. Elle a permis d'identifier un mode de fonctionnement qui paraît adapté à cette utilisation : acquisition du matériel par le Grand Reims, réalisation des prestations et de l'entretien du matériel par une entreprise d'insertion. La prestation est gratuite ou à moindre coût pour le particulier s'il conserve son broyat, et payante s'il ne souhaite pas l'utiliser sur site.	
Descriptif de l'action	❖ Etudier les différents types de broyeurs ❖ Acquérir du matériel de qualité ❖ Identifier les entreprises d'insertion compétentes dans ce domaine ❖ Conventionner avec les entreprises choisies ❖ Communiquer sur ce nouveau service	
Publics cibles	Habitants de l'ensemble du territoire du Grand Reims	
Pilote de l'action	Direction des déchets et de la propreté	
Partenaires et relais	Acteurs	Rôles
	Entreprises d'insertion Entreprises d'entretien des espaces verts Direction de la communication ADEME Grand Est	Assurer les prestations de broyage chez l'habitant Former ses salariés à la bonne utilisation du matériel Assurer un rôle de conseil sur l'utilisation du broyat auprès des particuliers Relayer l'information de ce service auprès de leurs clients Aide à l'élaboration des outils de communication et diffusion Aide au financement de l'investissement
Indicateurs	Réalisation	Résultats
	Développement d'une nouvelle activité dans une entreprise d'insertion Montée en compétence de ses salariés	Nombre de prestations réalisées Estimation des tonnages évités de déchets verts

Axe 2 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets		
Action 2.5 Proposer une solution de collecte de biodéchets en points d'apport volontaire (PAV)		
Catégorie d'évitement	Biodéchets	
Objectifs	Qualitatifs	Quantitatifs
	Valorisation des biodéchets de cuisine Proposition d'une solution alternative au compostage notamment pour les habitants ne possédant pas de jardin mais souhaitant trier leurs biodéchets	
Contexte	Le compostage est une action mise en œuvre depuis plusieurs années sur le territoire du Grand Reims. Il apparaît cependant que cette solution n'est pas adaptée à l'ensemble du territoire puisqu'en effet les habitants en milieu urbain dense ou sans jardin ne peuvent le mettre en place facilement. Les possibilités d'installations de sites de compostage partagé sur l'espace public sont également réduites, aussi cette collecte de biodéchets permettrait de pallier ces limites.	
Descriptif de l'action	❖ Etudier les modalités de mise en œuvre du service (acquisition ou location, collecte) et de choix du prestataire ❖ Mise en place de points d'apport volontaire pilotes pour tester le matériel et les choix d'implantation ❖ Communiquer sur ce nouveau service ❖ Réaliser un bilan de cette phase test ❖ Etendre le service sur l'ensemble du territoire concerné	
Publics cibles	Territoire urbain avec les communes de Betheny, Bezannes, Cormontreuil, Reims, Saint-Brice-Courcelles, Tinquieux	
Pilote de l'action	Direction des déchets et de la propreté	
Partenaires et relais	Acteurs	Rôles
	Direction de la voirie Conseils de quartier Direction de la communication ADEME Grand Est	Choix des emplacements des PAV Communication sur ce nouveau service et diffusion Aide au financement de l'investissement
Indicateurs	Réalisation	Résultats
	Mise en œuvre effective du service	Nombre de PAV installés Tonnages collectés Taux de participation des ménages à cette nouvelle collecte Estimation des tonnages évités de biodéchets dans les OMr

Axe 3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire		
Action 3.1 Accompagner les démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective		
Catégorie d'évitement	Gaspillage alimentaire	
Objectifs	Qualitatifs	Quantitatifs
	Responsabiliser les restaurants collectifs Créer une dynamique locale partagée Accompagner les projets initiés par les collectivités	Accompagner 20 établissements Réduire d'au moins 30 % du gaspillage de ces établissements Organiser 3 journées de partages d'expériences sur les 6 ans
Contexte	Le gaspillage alimentaire en restauration collective représente en moyenne 130g de biodéchets/par repas, dont une grande majorité est consommable. La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte impose aux collectivités disposant d'un restaurant collectif d'engager des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. Cela permet de réduire les pertes alimentaires et financières, mais aussi d'améliorer le comportement alimentaire des convives et la qualité des repas proposés (biologique, circuits courts...).	
Descriptif de l'action	❖ Sélectionner des établissements volontaires pour engager une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire ❖ Construire un programme d'accompagnement de ces établissements (campagnes de pesée, communication, formation des agents, etc.) ❖ Suivre l'évolution des données au cours d'une année scolaire ❖ Organiser des rencontres entre les établissements participants pour partager les expériences et les bonnes pratiques	
Publics cibles	Etablissements scolaires, restaurants municipaux, caisse des écoles	
Pilote de l'action	Direction des déchets et de la propreté	
Partenaires et relais	Acteurs	Rôles
	Caisse des écoles Etablissements scolaires Restaurant municipal Direction de l'éducation Communes, département, région DRAAF	Aide au choix des établissements Sensibilisation des convives Participation au projet Partage des bonnes pratiques Sélection des établissements Communication auprès des établissements sur l'accompagnement possible Portage et animation des projets dans leurs structures de restauration Financement des opérations de sensibilisation
Indicateurs	Réalisation	Résultats
	Mise en œuvre de la démarche	Nombre de structures accompagnées Nombre de rencontres organisées % moyen de réduction du gaspillage Estimation des tonnages évités

Axe 3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire		
Action 3.2 Accompagner les démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration commerciale		
Catégorie d'évitement	Gaspillage alimentaire	
Objectifs	Qualitatifs	Quantitatifs
	Impliquer les restaurateurs dans la lutte contre le gaspillage Sensibiliser les convives hors de chez eux	10 % des établissements du territoire engagés dans la démarche
Contexte	D'après l'étude ADEME de mai 2016 relative aux pertes et gaspillages alimentaires en France, le gaspillage alimentaire est 4 fois plus élevé en restauration collective et commerciale qu'au foyer. 40 % du gaspillage alimentaire est produit sur seulement 15 % de repas à l'étape de la consommation. Une opération test du Gourmet bag a été lancée en 2016. Une trentaine de restaurateurs y a participé avec des retours plutôt positifs, tant du côté des professionnels que des consommateurs.	
Descriptif de l'action	❖ Identifier des restaurateurs volontaires pour participer à une action de lutte contre le gaspillage alimentaire ❖ Mener des études pour estimer l'origine du gaspillage (étape de production ou de consommation) ❖ Construire un programme d'accompagnement de ces établissements (campagnes de pesée, communication, formation des salariés, etc.) ❖ Promouvoir l'utilisation du Gourmet bag ❖ Etudier les modalités d'accompagnement sur l'utilisation du Gourmet bag (financement total ou partiel des boîtes, communication, etc.) ❖ Communication sur le dispositif	
Publics cibles	Restaurateurs	
Pilote de l'action	Direction des déchets et de la propreté en lien avec la direction de l'économie	
Partenaires et relais	Acteurs	Rôles
	Direction de l'économie Chambres consulaires Associations, fédérations et syndicats de la restauration Communes, Grand Reims	Relai d'information auprès des professionnels Identifier des établissements exemplaires Mobilisation et accompagnement des professionnels Portage du projet après la phase de lancement Communiquer auprès des habitants Mobilisation des acteurs Fourniture des outils de communication, gourmet bag Financement de l'accompagnement des structures
Indicateurs	Réalisation	Résultats
	Mise en œuvre de la démarche	Nombre de restaurants accompagnés % moyen de réduction du gaspillage % de restaurants faisant la promotion du gourmet bag Estimation des tonnages évités

Axe 3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire		
Action 3.3 Mettre en place des ateliers de cuisine pour les bénéficiaires de l'aide alimentaire		
Catégorie d'évitement	Gaspillage alimentaire	
Objectifs	Qualitatifs	Quantitatifs
	Impliquer les structures de l'aide alimentaire dans la lutte contre le gaspillage Améliorer les pratiques de consommation des bénéficiaires	100 % des structures concernées du territoire engagées dans la démarche
Contexte	Lors des ateliers de concertation, des représentants de structures d'aide alimentaire ont fait part de leurs difficultés à gérer certains dons des grandes surfaces, notamment les fruits et légumes en grandes quantités. Ceux-ci finissent alors à la poubelle, engendrant un surcoût pour la gestion de leurs déchets et un gaspillage important. L'un des axes de travail pourrait donc être la sensibilisation des bénéficiaires qui ne savent pas toujours comment cuisiner ou consommer ces produits.	
Descriptif de l'action	❖ Identifier les structures d'aides alimentaires concernées par cette problématique ❖ Monter des partenariats avec des cuisiniers professionnels pour construire des ateliers de cuisine directement dans les structures ❖ Sensibiliser les bénéficiaires	
Publics cibles	Bénéficiaires des structures d'aide alimentaire	
Pilote de l'action	Direction des déchets et de la propreté	
Partenaires et relais	Acteurs	Rôles
	Structures d'aide alimentaire Cuisiniers	Sensibilisation de leurs bénéficiaires Communication sur les ateliers Organisation logistique des ateliers Proposition d'ateliers de cuisine simple à réaliser et pédagogiques Sensibilisation au gaspillage alimentaire des participants
Indicateurs	Réalisation	Résultats
		Nombre d'ateliers proposés Estimation des tonnages évités

Axe 4 : Prolonger la durée de vie des produits		
Action 4.1 Favoriser le changement de comportement en promouvant les ateliers proposés au Recycl'lab		
Catégorie d'évitement	Réemploi	
Objectifs	Qualitatifs	Quantitatifs
	Sensibiliser les habitants aux enjeux du réemploi Pérenniser le Recycl'lab Transmettre un savoir faire	4 000 participants aux ateliers en 6 ans (hors ateliers compostage)
Contexte	De nombreux objets sont jetés alors qu'ils auraient pu être réparés, réutilisés, donnés ou transformés. Certains matériaux peuvent devenir une matière première pour la fabrication d'un meuble ou d'un objet (exemple des meubles en carton). Les pratiques du DIY (Do it yourself / Fais le toi-même) et de la récup' connaissent un effet de mode, mais peuvent encore paraître trop compliquées pour de nombreuses personnes. Le Recycl'lab a pour objectif de proposer un accompagnement pour encourager les débutants à se lancer dans ces démarches, en commençant par quelque chose de simple qui pourra ensuite leur donner envie d'aller plus loin.	
Descriptif de l'action	❖ Promouvoir le Recycl'lab ❖ Proposer de nouveaux ateliers ❖ Monter des partenariats pour assurer l'animation du Recycl'lab	
Publics cibles	Habitants du Grand Reims	
Pilote de l'action	Direction des déchets et de la propreté	
Partenaires et relais	Acteurs	Rôles
	Associations hébergées au Recycl'lab (Vél'oxygène, SEL, Outils&vous, Petits débrouillards) Acteurs du réemploi Ambassadeurs zéro déchet Direction de la communication Plurial Novilia	Promouvoir le Recycl'lab et son programme auprès de leurs réseaux Proposer des ateliers réemploi Diffuser l'information sur le Recycl'lab auprès de leurs clients Proposer des interventions au Recycl'lab Aide à la mise en œuvre d'une campagne de notoriété et d'un plan de communication Location et entretien du local Relais de l'information auprès de leurs locataires
Indicateurs	Réalisation	Résultats
	Pérennisation du Recycl'lab Amélioration de sa visibilité auprès du public de tout le territoire	Nombre de partenaires intervenants au sein du Recycl'lab Nombre d'ateliers menés Nombre de participants aux ateliers Estimation des tonnages évités

Axe 4 : Prolonger la durée de vie des produits		
Action 4.2 Développer la collecte et la valorisation des TLC (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures)		
Catégorie d'évitement	Réemploi	
Objectifs	Qualitatifs	Quantitatifs
	Redonner une image valorisante aux TLC Travailler sur de nouveaux modes de collecte	Organiser 60 défis écoles en 6 ans
Contexte	3 collecteurs équipent le territoire du Grand Reims en conteneurs à textile : le Relais, FRIPE Emmaüs et Ecotextile. Sur le Grand Reims, 204 conteneurs sont accessibles pour les habitants. Ils ont permis la collecte de 3,96 kg/hab. de textile. La caractérisation de 2015 (pôle Centre) estimait à environ 9 kg/hab. le potentiel de textiles à détourner de la poubelle à ordures ménagères. La marge de progression est donc encore élevée. Un travail doit être mené pour revaloriser l'image de la filière, démontrer qu'un textile déposé dans un conteneur sera valorisé en fripe, en chiffons ou ressources énergétique pour un coût nul pour la collectivité tandis que dans les OMr, il coûte et ne sera pas valorisé. Il est nécessaire également de mieux expliquer les consignes de dépôt des textiles dans les bacs (vêtements usés ou troués acceptés, chaussette seule également, etc.)	
Descriptif de l'action	❖ Sensibiliser les habitants en créant et en diffusant de nouveaux outils de sensibilisation à la valorisation et au réemploi des TLC ❖ Faire la promotion des vêtements de seconde main ❖ Informer sur l'ensemble des possibilités d'apport volontaire : associations, conteneurs sur domaine public, magasins etc. ❖ Améliorer l'information sur la filière TLC, peu connue et mal perçue de la part du public ❖ Inciter au développement de nouveaux points d'apport volontaire sur l'espace public ou privé : ○ Renforcer le maillage en conteneurs sur domaine public, ○ Mener des partenariats avec les bailleurs sociaux, ○ Envisager des points d'apport volontaires dans les équipements municipaux (crèches, écoles, mairies etc.), ○ Mener des partenariats avec les magasins de vêtements et autres commerces, concernant la mise en place des points d'apport volontaire. ❖ Organiser des défis tri des textiles dans les écoles	
Publics cibles	Habitants du Grand Reims	
Pilote de l'action	Direction des déchets et de la propreté	
Partenaires et relais	Acteurs	Rôles
	Ecotextile Le Relais FRIPE Emmaüs Communes	Mise à disposition de PAV accessibles et en bon état Affichage clair des modalités pour déposer les TLC dans les conteneurs (taille de sacs, propres et secs, etc.) Proposition de sites d'implantation de PAV
Indicateurs	Réalisation	Résultats
	Création d'outils de communication adaptés	Nombre de points d'apport volontaire Ecoles engagées dans le défi tri textile Tonnages collectés

Axe 4 : Prolonger la durée de vie des produits		
Action 4.3 Accompagner les projets de donneries en déchetterie		
Catégorie d'évitement	Réemploi	
Objectifs	Qualitatifs	Quantitatifs
	Revalorisation des objets plus utilisés	5 déchetteries équipées
Contexte	Les déchetteries ne proposent pas à ce jour de point de collecte dédié directement au réemploi. Il est cependant prévu d'en équiper la déchetterie de Saint Brice Courcelles à l'issue des travaux de réhabilitation. Des permanences tenues par Emmaüs sont proposées sur les déchetteries du pôle Centre selon un calendrier annuel. D'autres structures pourraient bénéficier de la même démarche.	
Descriptif de l'action	❖ Proposer la convention de partenariat pour la collecte ponctuelle sur les déchetteries communautaires d'objets réemployables aux acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) et des acteurs associatifs qui peuvent être concernés ❖ Monter des partenariats avec des acteurs de l'ESS et acteurs associatifs pour la récupération des objets déposés dans les espaces donnerie ❖ Etablir un plan de déploiement d'équipement des déchetteries	
Publics cibles	Habitants du Grand Reims	
Pilote de l'action	Direction des déchets et de la propreté	
Partenaires et relais	Acteurs	Rôles
	Acteurs de l'ESS Acteurs associatifs Direction de la communication	Relais de la communication au sein de leurs réseaux Réemployer les objets déposés dans les espaces donneries ou lors des permanences Aide à la création d'outils de communication et diffusion, notamment sur les réseaux sociaux
Indicateurs	Réalisation	Résultats
	Création d'outils de communication adaptés	Nombre de points donneries Nombre d'acteurs mobilisés Tonnages détournés et devenir

Axe 4 : Prolonger la durée de vie des produits		
Action 4.4 Favoriser les projets de création de ressourcerie sur le territoire		
Catégorie d'évitement	Réemploi	
Objectifs	Qualitatifs	Quantitatifs
	Inclure le réemploi dans le quotidien du territoire Mettre en réseau les acteurs du réemploi, les habitants et les structures associatives	1 ressourcerie créée
Contexte	Depuis quelques années, des initiatives ont été mises en place pour permettre aux habitants de donner une seconde vie à leurs objets, notamment les ressourceries Récup'R à Dizy ou Belle occas' à Auvillers-les-Forges et Charleville Mézières mais pas sur le territoire du Grand Reims. Lors des ateliers de concertation, ce nouveau besoin a été exprimé par plusieurs participants. Certaines associations sont parfois en recherche d'objets pour pérenniser leurs activités. Quelques structures avaient commencé à envisager ce projet sur le territoire, mais aucun n'a encore abouti.	
Descriptif de l'action	❖ Identifier des acteurs souhaitant se lancer dans un projet de ressourcerie ❖ Jouer un rôle de facilitateur pour implanter ce projet sur le territoire	
Publics cibles	Habitants du Grand Reims	
Pilote de l'action	Direction des déchets et de la propreté en appui d'une structure porteuse de ce projet	
Partenaires et relais	Acteurs	Rôles
	Acteurs de l'ESS Bailleurs, communes, directions Direction des déchets	Portage du projet Proposition d'un local adapté Création de partenariat Mise en relation avec les acteurs du territoire Facilitateur de l'implantation du projet Communication
Indicateurs	Réalisation	Résultats
		Tonnages collectés Recettes issues des ventes d'objets Nombre d'emplois créés

Axe 5 : Promouvoir la consommation responsable		
Action 5.1 Réduire la distribution d'imprimés non sollicités		
Catégorie d'évitement	Réduction des imprimés non sollicités	
Objectifs	Qualitatifs	Quantitatifs
	Faciliter l'accès au Stop Pub Favoriser la dématérialisation de la publicité Responsabiliser les acteurs de la chaîne	Atteindre un taux d'apposition de 35 %
Contexte	Une enquête menée en 2015 sur Reims métropole faisait état d'un taux d'apposition du Stop pub par les foyers de 20 %. Un distributeur de Stop pub a été créé en 2015 et une cinquantaine de sites en ont été équipés (mairies de proximité, bailleurs, maison de quartier, etc.)	
Descriptif de l'action	❖ Sensibiliser sur les impacts environnements et les alternatives possibles aux imprimés ❖ Multiplier et faciliter l'accès aux points de distribution des Stop pub ❖ Monter des partenariats avec des structures accueillant du public pour les doter de distributeurs de Stop pub ❖ Envisager les solutions pour que les commerces de proximité (type pizzeria) respectent le Stop pub ❖ Travailler avec les bailleurs pour envisager une étiquette de boîte aux lettres générique indiquant d'office « Non à la publicité »	
Publics cibles	Habitants du Grand Reims	
Pilote de l'action	Direction des déchets et de la propreté	
Partenaires et relais	Acteurs	Rôles
	Communes Bailleurs/syndic de copropriété Maisons de quartier Ambassadeurs zéro déchet Direction de l'économie	Fourniture des autocollants Relai d'information, lieu de distribution Transmission des bonnes pratiques Encourager les commerces de proximité à respecter le Stop pub
Indicateurs	Réalisation	Résultats
		Nombre de points de distribution Nombre de bailleurs partenaires Nombre de boîtes aux lettres équipées Estimation des tonnages évités

Axe 5 : Promouvoir la consommation responsable		
Action 5.2 Promouvoir les acteurs favorisant l'achat en vrac		
Catégorie d'évitement	Emballages	
Objectifs	Qualitatifs	Quantitatifs
	Promotion des démarches zéro déchet locales Création d'une dynamique positive entre les habitants et les commerçants Amélioration de l'image des commerçants	50 commerçants identifiés
Contexte	Lors des ateliers de concertation, des habitants ont fait part de leurs expériences positives avec des commerçants de proximité qui acceptent et encouragent leurs démarches zéro déchet (exemple : utiliser le contenant réutilisable de l'habitant plutôt qu'un sac plastique). Ces démarches pourraient être mises en avant pour montrer leur simplicité et faisabilité auprès des autres commerçants.	
Descriptif de l'action	❖ Identifier les commerces de proximité qui facilitent le vrac ❖ Créer un label « Commerçant zéro déchet » pour aider les habitants à les identifier	
Publics cibles	Commerces de proximité du territoire	
Pilote de l'action	Direction des déchets et de la propreté	
Partenaires et relais	Acteurs	Rôles
	Commerces de proximité Habitants Pôles territoriaux, communes Direction de l'économie Direction de la communication	Faciliter les démarches personnelles en acceptant le vrac Proposer des solutions de vrac pour certains de leurs produits « Commerçant zéro déchet » Identifier les commerçants de proximité qui proposent ou facilitent le vrac Participer à la création d'un label Communication notamment sur les réseaux sociaux
Indicateurs	Réalisation	Résultats
	Promotion des démarches de prévention des déchets	Nombre de commerçants identifiés Nombre de labellisés « Commerçant zéro déchet »

Axe 6 : Accompagner les producteurs de déchets assimilés		
Action 6.1 Accompagner les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans leurs projets en faveur de la prévention des déchets		
Catégorie d'évitement	Toutes	
Objectifs	Qualitatifs	Qualitatifs
	Faire de la prévention des déchets une habitude du territoire Encourager les changements de comportements	
Contexte	Les acteurs de l'économie sociale et solidaire œuvrent de plus en plus dans des domaines en lien avec les déchets et sont créateurs d'emplois locaux. La filière textile en est un bon exemple. Les projets tels que les ressourceries, la réparation de matériel médical ou d'autres objets, la valorisation de matériaux de récupération, etc. contribuent à la réduction des déchets globales et à l'évolution des comportements. Ainsi, le Grand Reims a un rôle à jouer en accompagnant ces structures et en facilitant l'implantation de leurs projets.	
Descriptif de l'action	❖ Identifier des acteurs de l'économie sociale et solidaire souhaitant monter des projets en faveur de la prévention des déchets ❖ Jouer un rôle de facilitateur pour développer ces projets sur le territoire ❖ Les accompagner	
Publics cibles	Acteurs de l'ESS	
Pilote de l'action	Direction des déchets et de la propreté en appui des structures de l'ESS porteuses de projet	
Partenaires et relais	Acteurs	Acteurs
	Acteurs de l'ESS Direction des déchets Direction des solidarités Direction de l'économie	Portage du projet Création de partenariat Mise en relation avec les acteurs du territoire Facilitateur de l'implantation du projet Communication Identification des acteurs porteurs de projets
Indicateurs	Réalisation	Réalisation
	Nombre de projet soutenus	

Axe 6 : Accompagner les producteurs de déchets assimilés		
Action 6.2 Accompagner les producteurs de biodéchets dans leur gestion conformément à la réglementation		
Catégorie d'évitement	Déchets assimilés	
Objectifs	Qualitatifs	Quantitatifs
	Accompagner les gros producteurs de biodéchets dans la collecte et le traitement de ceux-ci conformément à la réglementation en vigueur	
Contexte	Les producteurs de biodéchets ont l'obligation dès 2024 de disposer de filières spécifiques dans le traitement de leurs biodéchets (filière de traitement et de valorisation spécifique).	
Descriptif de l'action	❖ Identifier les producteurs de biodéchets ❖ Créer un guide explicatif de la mise en œuvre de la réglementation appliquée ❖ Aider la mise en place d'une économie territoriale de traitement de ces déchets	
Publics cibles	Producteurs privés de biodéchets	
Pilote de l'action	Direction des déchets et de la propreté	
Partenaires et relais	Acteurs	Rôles
	Chambre de commerce et d'industrie Association de commerçants Direction de l'économie Direction de la communication	Identifier les producteurs Aider à identifier les acteurs de terrain Diffuser les informations Valider les outils de communication et diffusion
Indicateurs	Réalisation	Résultats
		Nombre d'entreprises rencontrées Nombre de contrats passés Estimation des tonnages détournés

Moyens prévisionnels de mise en œuvre de ce programme

Des moyens humains nécessaires pour mettre en œuvre les actions

Une équipe dédiée interne à la direction des déchets

Les précédents programmes portés par Reims métropole puis le Grand Reims, ont fait émerger la nécessité de créer un poste permanent dédié au pilotage de ces différents programmes de prévention des déchets. Ce poste a été renforcé durant le programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage par deux autres postes, un pour l'animation des actions autour de la promotion du compostage et un second pour animer la thématique réemploi et notamment le Recycl'lab.

Afin de mettre en œuvre ce programme composé de 21 actions, une équipe renforcée est proposée :

Poste	Missions	Nombre d'ETP	
Chargé de mission Pilote du PLPDMA	Elaboration du PLPDMA, pilotage et suivi de sa mise en œuvre, coordination technique, suivi des indicateurs, suivi des évolutions des tonnages Mise en œuvre des actions de l'axe 1 - Promouvoir l'éco-exemplarité en matière de prévention des déchets et l'axe 5 - Promouvoir la consommation responsable	1	Poste permanent
Chargé de mission Biodéchets	Mise en œuvre des actions de l'axe 2 - Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets et certaines actions de l'axe 6 - Accompagner les producteurs de déchets assimilés	1	Poste permanent à créer (non permanent actuellement)
Chargé de mission Réemploi	Mise en œuvre des actions de l'axe 4 - Prolonger la durée de vie des produits, l'action 1.5 de l'axe 1 et certaines actions de l'axe 6 - Accompagner les producteurs de déchets assimilés	1	Poste permanent à créer (non permanent actuellement)
Chargé de mission Gaspillage alimentaire	Mise en œuvre des actions de l'axe 3 - Lutter contre le gaspillage alimentaire	1	Poste permanent à créer
Ambassadeur Prévention et tri des déchets	Réalisation des enquêtes pour installer les composteurs partagés, suivi des sites, maintenance, animation de temps d'information autour des composteurs	1	Réparti entre 3 ambassadeurs de l'équipe existante formés sur cette thématique
TOTAL ETP dédiés à la prévention		5	

L'équipe proposée ci-dessous est donc composée de 4 chargés de mission répartis entre les différents axe de travail. Les ambassadeurs viennent en renfort du chargé de mission biodéchets pour assurer le suivi des sites installés.

Les autres directions et services de la collectivité en renfort

En interne à la direction, une équipe sera chargée de la rédaction des rapports annuels du PLPDMA.

Un bon nombre d'actions devront être construites en transversalité avec les autres directions et services de la collectivité.

Ainsi, les actions de l'axe 1 autour de la communication et de l'éco-exemplarité seront amenées à mobiliser des agents dans tous les services, et notamment dans les pôles territoriaux et les communes du Grand Reims.

Selon les actions des autres axes, les services et directions suivants seront amenés à travailler en transversalité :

- Service traitement : pour les actions menées autour des déchetteries et du réemploi
- Direction de l'économie : un partenariat incontournable est à construire afin de mieux travailler avec la cible professionnelle
- Caisse des écoles : les actions menées autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire feront nécessairement appel à cet acteur
- Direction de l'éducation : pour construire les actions de sensibilisation à l'attention des élèves et étudiants
- Direction des solidarités : pour mieux appréhender les acteurs de l'économie sociale et solidaire
- Services techniques des communes : pour envisager les différentes solutions de mise en œuvre du service de broyage de branches
- Direction de la communication : direction support pour l'élaboration des outils de communication avec laquelle la direction des déchets a déjà l'habitude de travailler
- Directions des sports et de l'évènementiel : notamment pour les événements zéro déchet

Des acteurs externes à la collectivité incontournables

Certains acteurs du territoire seront incontournables pour mener à bien les actions du PLPDMA et leur permettre de prendre de l'ampleur.

Il s'agit notamment :

- Conseil régional
- Conseil départemental
- Chambres consulaires
- DRAAF
- Associations locales
- Associations de commerçants
- Entreprises d'insertion
- Entreprises d'entretien des espaces verts
- Bailleurs/Syndics de copropriété
- Maisons de quartier
- Conseils de quartier
- Conseils citoyens
- Fédérations et syndicats de la restauration
- Magasins de jardinage

Des moyens financiers importants consacrés à la prévention des déchets

En 2017, le Grand Reims consacrait environ 1 €/hab. à la prévention des déchets, démontrant s'il était nécessaire, que la prévention devient un axe stratégique pour la collectivité. A titre indicatif, en 2018, le budget prévention a légèrement augmenté puisqu'il atteint 330 000 €.

Le PLPDMA 2020-2025 prévoit des actions qui n'étaient jusqu'alors pas encore initiées. Le coût de ces actions reste à affiner selon les études en cours et selon les modalités de mises en œuvre choisies.

Budget estimatif par année de certains postes de dépenses :

Poste de dépense	Budget estimatif par année
3 ETP créés dédiés au programme	90 000 € / an
Outils de communication	150 000 € / an
Acquisition de composteurs	50 000 € / an
Formations compostage	25 000 € / an
Service collecte de biodéchets en PAV	Budget à affiner
Service de broyage de branches	Budget à affiner selon les modalités retenues
Kit évènement zéro déchet (service location gobelets)	10 000 € / an à affiner
Donneries en déchetterie	Budget à affiner
Recycl'lab (loyer)	28 000 € / an

Certaines actions feront l'objet de demandes de soutiens financiers auprès d'organismes telles que la région Grand Est, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, ou de réponse à des appels à projets lancés au niveau national ou régional.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés présenté ici démontre l'ambition du Grand Reims à poursuivre et amplifier les actions menées pour accompagner ses habitants dans un changement de comportement nécessaire au vu des perspectives. La participation des habitants aux ateliers de concertation illustre également la nouvelle dynamique en faveur de l'environnement et de sa protection qui prend de plus en plus d'ampleur.